



Bulletin Officiel

N° 4642 Mercredi 09 Juillet 2014

— 18^{ème} ANNEE — ISSN 0330-7174

SOMMAIRE

AVIS DE SOCIETES

CLOTURE DE LA LIQUIDATION D'UN OPCVM SUITE A L'EXPIRATION DE SA DUREE DE VIE

FCP VALEURS QUIETUDE 2014 2

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

UBCI - AGO - 3

SOCIETE TUNISIENNE D'EQUIPEMENT - STEQ - AGO - 4

SOCIETE D'ARTICLES HYGIENIQUES - SAH - AGO - 5

PROJET DE RESOLUTIONS

SOCIETE D'ARTICLES HYGIENIQUES - SAH - AGO - 6-7

INFORMATIONS POST AGO

SIOS ZITEX - AGO - 8-9

EMISSION D'EMPRUNTS OBLIGATAIRES

EMPRUNT OBLIGATAIRE - AIL 2014 - 1 - 10-13

COURBE DES TAUX 14

VALEURS LIQUIDATIVES DES TITRES OPCVM 15-16

ANNEXE I

ETATS FINANCIERS DEFINITIFS ARRETEES AU 31/12/2013

- FIDELIUM ESSOR

ANNEXE II

ETATS FINANCIERS CONSOLIDES ARRETEES AU 31/12/2013

- STIP

ANNEXE III

ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS ARRETEES AU 31/03/2014

- SICAV BH OBLIGATAIRE

AVIS DES SOCIETES

CLOTURE DE LA LIQUIDATION D'UN OPCVM
SUITE A L'EXPIRATION DE SA DUREE DE VIE

FCP VALEURS QUIETUDE 2014

Fonds Commun de Placement en état de liquidation

Agrément du CMF n°44-2008 du 30 décembre 2008

Agrément du CMF de la liquidation n°29-2014 du 29 mai 2014

Adresse : Immeuble Integra, Centre Urbain Nord- 1082 Tunis Mahrajène

TUNISIE VALEURS gestionnaire de FCP VALEURS QUIETUDE 2014 porte à la connaissance des porteurs de parts et du public que la liquidation du fonds suite à l'expiration de sa durée de vie a été clôturée et que **la valeur liquidative a été valorisée à 5 905,313 D.**

Le montant revenant à chaque porteur de parts calculé compte tenu du nombre de parts détenues et sur la base de cette valeur liquidative sera versé dans son compte ouvert auprès de TUNISIE VALEURS **le lundi 14 juillet 2014.**

Pour plus d'informations sur les conditions de la liquidation du fonds, un rapport est mis à la disposition des porteurs de parts auprès du siège social du gestionnaire TUNISIE VALEURS sis à l'Immeuble Integra-Centre Urbain Nord-1082 Tunis Mahrajène.

AVIS DES SOCIETES

ASSEMBLEE GENERALE

UNION BANCAIRE POUR LE COMMERCE ET L'INDUSTRIE
Siège Social : 139 Avenue de la Liberté – Tunis

Mesdames et Messieurs les Actionnaires de L'UNION BANCAIRE POUR LE COMMERCE ET L'INDUSTRIE sont convoqués à 9 heures en Assemblée Générale Ordinaire le jeudi 17 juillet 2014 à l'Hôtel The Residence – Gammarth sur convocation du Conseil d'Administration du 18 juin 2014, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- 1- Ratification des modes et délais de convocation de la présente AGO.
- 2- Lecture et approbation du rapport de gestion du Conseil d'Administration relatif à l'exercice 2013.
- 3- Lecture du rapport général des Commissaires aux Comptes sur les états financiers individuels et consolidés arrêtés au 31 décembre 2013.
- 4- Lecture du rapport spécial des Commissaires aux Comptes relatif aux conventions et opérations réglementées régies par les dispositions des articles 200, 202 et 475 du Code des Sociétés Commerciales ainsi que l'article 29 de la loi n°2001-65 et approbation desdites conventions.
- 5- Approbation des états financiers individuels et consolidés arrêtés au 31 décembre 2013 et quitus aux Administrateurs.
- 6- Transfert de réserves facultatives à prélever sur la réserve « à régime spécial » et représentant la partie de cette réserve devenue disponible.
- 7- Impact sur les capitaux propres d'ouverture 2013 suite à la mise en application de la Circulaire BCT 13-21 du 30 décembre 2013.
- 8- Affectation des résultats de l'exercice 2013.
- 9 -Fixation du montant des jetons de présence pour les Administrateurs.
- 10- Fixation du montant des jetons de présence pour les membres des Comités d'audit, de risque et exécutif de crédit.
- 11- Décision relative à la composition du Conseil d'Administration et nomination d'Administrateurs.

AVIS DES SOCIETES

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

SOCIETE TUNISIENNE D'EQUIPEMENT

« STEQ »

Siège Social : 8, Rue 8601, Z.I LA CHARGUIA I – TUNIS

La Société Tunisienne d'Equipelement « STEQ » porte à la connaissance de ses actionnaires que son Assemblée Générale Ordinaire se tiendra le **vendredi 18 Juillet 2014**, à **11 Heures**, au siège de la société, sis à 8 rue 8601 la Charguia I – Tunis, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Examen et approbation du rapport du Conseil d'Administration sur la gestion de l'exercice 2013 ;
2. Lecture du rapport général et du rapport spécial des Commissaires aux comptes relatifs à l'exercice 2013 ;
3. Approbation des états financiers relatifs à l'exercice 2013 ;
4. Quitus aux Administrateurs de la société pour leur gestion au titre de l'exercice 2013 ;
5. Fixation des jetons de présence à allouer aux Administrateurs au titre de l'exercice 2013 ;
6. Affectation du résultat de l'exercice 2013 ;
7. Nomination deux commissaires aux comptes pour la certification des comptes individuels de la société
8. Renouvellement du mandat d'Administrateurs ;
9. Renouvellement de l'autorisation accordée au Conseil d'Administration pour l'intervention sur le marché financier en vue de réguler le cours des actions de la société et ce conformément aux dispositions de l'article 19 de la loi 94-117 du 14 Novembre 1994 ;
10. Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités d'enregistrement et de publicité légale.

AVIS DES SOCIETES

ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

SOCIETE D'ARTICLES HYGIENIQUES « SAH »

Siège social : 5 Rue 8610 Z.I Charguia 1 - 2035 Tunis Carthage

La Société d'Articles Hygiéniques «SAH» porte à la connaissance de ses actionnaires qu'ils sont convoqués en Assemblée Générale Extraordinaire le **Mercredi 23 Juillet 2014 à 11h, à l'hôtel Golden Tulip Gammarth**, en vue de délibérer sur les points inscrits à l'ordre du jour suivant :

- 1) Examen et approbation du rapport du Conseil d'Administration à l'Assemblée Générale Extraordinaire portant sur l'augmentation de capital,
- 2) Augmentation du capital social par incorporation de réserves, par l'attribution d'actions gratuites à raison d'une (01) action nouvelle pour sept (07) actions anciennes avec six rompues,
- 3) Fixation de la date de négociation des droits d'attribution et de la date de Jouissance des actions nouvelles gratuites,
- 4) Modification corrélative des statuts,
- 5) Pouvoirs pour les formalités.

Tous les documents afférents à cette assemblée seront mis à la disposition des actionnaires au siège social de la société durant les délais légaux.

AVIS DES SOCIETES

PROJET DE RESOLUTIONS AGE

SOCIETE D'ARTICLES HYGIENIQUES « SAH »
SIEGE SOCIAL: 5 Rue 8610 Z.I Charguia 1 - 2035 Tunis Carthage -

Projet de résolutions à soumettre à l'approbation de l'assemblée générale extraordinaire de la société d'Articles Hygiéniques « SAH » qui se tiendra en date du 23 juillet 2014.

PREMIERE RESOLUTION :

L'Assemblée Générale Extraordinaire après avoir entendu la lecture du rapport du Conseil d'Administration relatif à l'augmentation de capital de la société SAH et destiné à l'Assemblée Générale Extraordinaire, décide d'approuver le dit rapport dans son intégralité et dans tous ses détails sans aucune réserve.

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à

DEUXIEME RESOLUTION :

L'Assemblée Générale Extraordinaire décide d'augmenter le capital social de la Société d'Articles Hygiéniques « SAH » d'un montant de Quatre Million Trois Cent Cinquante Trois Mille Cent Dix Neuf (4 353 119) Dinars pour le porter de Trente Million Quatre Cent Soixante onze Mille Huit Cent Trente Neuf (30.471.839) Dinars à Trente Quatre Million Huit Cent Vingt Quatre Mille Neuf Cent Cinquante Huit (34 824 958) Dinars. Cette augmentation de capital sera faite par incorporation de réserves et par l'émission de Quatre Million Trois Cent Cinquante Trois Mille Cent Dix Neuf (4 353 119) Actions nouvelles gratuites, d'une valeur nominale de Un dinar chacune, à raison d'une (01) action nouvelle pour sept (07) actions anciennes avec six rompues.

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à

- Suite -

TROISIEME RESOLUTION :

Après discussions, l'Assemblée Générale Extraordinaire décide que :

- ✓ *les droits d'attribution seront détachés et négociables en Bourse à partir du 1er Aout 2014,*
- ✓ *la société procèdera à l'acquisition et à l'annulation des 6 droits d'attribution rompus,*
- ✓ *les 4.353.119 actions nouvelles gratuites seront négociables en Bourse à partir du 1er Aout 2014 sur la même ligne de cotation que les actions anciennes auxquelles elles seront assimilées d'ès leur création,*
- ✓ *les 4 353 119 actions nouvelles gratuites porteront jouissance en dividendes à partir du 1er janvier 2014,*

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à

QUATRIEME RESOLUTION :

Sous réserve de la réalisation de l'augmentation de capital ci-dessus mentionnée, L'Assemblée Générale Extraordinaire décide de modifier l'article 6 des Statuts comme suit :

Article (6) nouveau : Capital social:

« Le Capital Social est fixé à Trente Quatre Million Huit Cent Vingt Quatre Mille Neuf Cent Cinquante Huit (34.824.958) Dinars divisé en Trente Quatre Million Huit Cent Vingt Quatre Mille Neuf Cent Cinquante Huit (34.824.958) Actions de Un (01) Dinar chacune, numérotée de 1 à (34.824.958), souscrites en numéraire et libérées en totalité».

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à

CINQUIEME RESOLUTION :

L'Assemblée Générale Extraordinaire, donne pouvoir au Conseil d'Administration pour faire toutes les formalités juridiques et pratiques nécessaires pour réaliser cette augmentation de capital et délègue à Monsieur Ramzi SAID, titulaire de la CIN N° 01596201 du 20/08/2004 à Tunis, tous pouvoirs à l'effet d'accomplir toutes les formalités d'enregistrement, de dépôt et de publicité requises par la loi et les Statuts.

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à

AVIS DES SOCIETES

معلومات ما بعد الجلسة العامة

شركة سيوس زيتاكس

المقر الاجتماعي : طريق قابس كم 2 صفاقس

اثر انعقاد الجلسة العامة العادية الاستثنائية ليوم 25 جوان 2014، تنشر شركة سيوس زيتاكس القرارات التي تمت المصادقة عليها :

القرار الأول : المصادقة على عدم المشاركة في المناقصة

بعد الاستماع إلى تقرير مجلس الإدارة المتعلق بوضعية القطاع بعد إصدار طلب العروض الوطني بخصوص تكرير الزيوت النباتية المدعمة، تصادق الجلسة العامة العادية الاستثنائية على عدم المشاركة في المناقصة وعدم تقديم عرض في الغرض.

تمت المصادقة على هذا القرار بالإجماع

القرار الثاني: المصادقة على اتفاقية منظمة

بعد الاستماع إلى التقرير الخاص لمراقب الحسابات، تصادق الجلسة العامة على الاتفاقية المنظمة المشار إليها بالتقرير الخاص لمراقب الحسابات والمتمثلة في عملية اكتتاب السيد عبودة اللومي لحصة واحدة من الحصص المكونة للرأس مال الاجتماعي للشركة العقارية زيتاكس.

تمت المصادقة على هذا القرار بالإجماع دون مشاركة السيد عبودة اللومي.

القرار الثالث: المصادقة على اتفاقية منظمة

بعد الاستماع إلى التقرير الخاص لمراقب الحسابات، تصادق الجلسة العامة على الاتفاقية المنظمة المشار إليها بالتقرير الخاص لمراقب الحسابات والمتمثلة في قبول شركة طيبة العقارية كشريك جديد في الشركة العقارية زيتاكس بعد عملية ترفيع رأس مال هذه الأخيرة مع اكتفاء شركة سيوس- زيتاكس بمعية إحدى الشركات التابعة لها شركة أولي زيتاكس بنسبة 59,95 بالمائة من رأس المال.

تمت المصادقة على هذا القرار بالإجماع دون مشاركة السيد جمال الكسيبي ممثل شركة طيبة العقارية.

القرار الرابع: المصادقة على اتفاقية منظمة

- Suite -

بعد الاستماع إلى التقرير الخاص لمراقب الحسابات، تصادق الجلسة العامة على الاتفاقية المنظمة المشار إليها بالتقرير الخاص لمراقب الحسابات والمتمثلة في منح الحضور المدفوعة من الشركة الفرعية أقروزيتاكس إلى السادة أعضاء مجلس إدارة الشركة خلال السنوات المالية 2009/2008 - 2010/2009 - 2011/2010 - 2012/2011 و 2013/2012 بمبلغ جملي قدره 49 ألف دينار وكذلك منح الإدارة العامة المدفوعة من طرف هذه الأخيرة بمبلغ جملي قدره 26 ألف دينار.

تمت المصادقة على هذا القرار بالإجماع دون مشاركة كل عضو فيما يخصه.

القرار الخامس: إعطاء النفوذ للقيام بالإجراءات

تعطي الجلسة العامة العادية جميع الصلاحيات لحامل نسخة أو ملخص من هذا المحضر للقيام بكل الإجراءات والترتيب والإشهارات التي يقتضيها القانون.

تمت المصادقة على هذا القرار بالإجماع.

AVIS DES SOCIETES

EMISSION D'UN EMPRUNT OBLIGATAIRE**VISA du Conseil du Marché Financier :**

<p>Portée du visa du CMF : Le visa du CMF, n'implique aucune appréciation sur l'opération proposée. Le prospectus est établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires. Il doit être accompagné des états financiers de l'émetteur relatifs à l'exercice 2013 pour tout placement sollicité après le 30 avril 2014. Le visa n'implique ni approbation de l'opportunité de l'opération ni authentification des éléments comptables et financiers présentés. Il est attribué après examen de la pertinence et de la cohérence de l'information donnée dans la perspective de l'opération proposée aux investisseurs.</p>

EMPRUNT OBLIGATAIRE « AIL 2014-1 »

DECISIONS A L'ORIGINE DE L'EMPRUNT OBLIGATAIRE :

Lors de sa réunion tenue le 06 juin 2013, l'Assemblée Générale Ordinaire de L'Arab International Lease "AIL" a autorisé l'émission d'un ou plusieurs emprunts obligataires durant l'année 2014 d'un montant total ne dépassant pas 60 millions de dinars et a donné pouvoir au Conseil d'Administration pour fixer les caractéristiques et les conditions des émissions envisagées.

Dans le cadre de cette autorisation, le Conseil d'Administration, réuni le 04 avril 2014, a décidé d'émettre un emprunt obligataire pour un montant de 20 millions de dinars, susceptible d'être porté à 30 millions de dinars, pour une durée de 5 ans avec des taux d'intérêts compris entre :

- Taux variable : TMM+1,5% et TMM+2,25% brut l'an au maximum
- Taux fixe : 7% et 7,30% brut l'an au maximum.

Le Conseil d'Administration a également donné tout pouvoir au Directeur Général de l'AIL pour réaliser le dit emprunt. A cet effet, le Directeur Général a décidé d'émettre l'emprunt pour une durée de 5 ans, pour un montant de 20 millions de dinars, susceptible d'être porté à 30 millions de dinars, à deux taux d'intérêts au choix du souscripteur : un taux variable TMM + 1,90% et/ou un taux fixe de 7,30% brut l'an.

RENSEIGNEMENT RELATIFS A L'OPERATION :

Dénomination de l'emprunt : «AIL 2014-1 »

Montant : 20 000 000 de dinars susceptible d'être porté à un montant maximum de 30 000 000 de dinars.

Prix d'émission : 100 dinars par obligation payables intégralement à la souscription.

Prix de remboursement : Le prix de remboursement est de 100 dinars par obligation.

Forme des obligations : Les obligations sont nominatives.

Taux d'intérêt : Les obligations du présent emprunt seront offertes à deux taux d'intérêts différents au choix du souscripteur :

Durée	Taux d'intérêt
5 ans	TMM + 1,9% et / ou 7,3%

- Suite -

- *Taux variable*

Taux du Marché Monétaire (TMM publié par la BCT) + 1,9 % brut l'an calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis.

Ce taux correspond à la moyenne arithmétique des douze derniers taux moyens mensuels du marché monétaire tunisien précédant la date de paiement des intérêts majorée de 190 points de base. Les douze mois à considérer vont du mois de juillet de l'année n-1 au mois de juin de l'année n.

- *Taux fixe*

7,3% brut l'an calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts seront servis.

Taux de rendement actuariel (souscription à taux fixe) :

C'est le taux annuel qui, à une date donnée, égalise à ce taux et à intérêts composés les valeurs actuelles des montants à verser et des montants à recevoir. Il n'est significatif que pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final.

Ce taux est de **7,30%** pour le présent emprunt.

Marge actuarielle (souscription à taux variable) :

La marge actuarielle d'un emprunt à taux variable est l'écart entre son taux de rendement estimé et l'équivalent actuariel de son indice de référence. Le taux de rendement est estimé en cristallisant jusqu'à la dernière échéance le dernier indice de référence pour l'évaluation des coupons futurs.

La moyenne des TMM des 12 derniers mois arrêtés au mois de mars 2014 (à titre indicatif) qui est égale à 4,7158%, et qui est supposée cristallisée à ce niveau pendant toute la durée de l'emprunt, permet de calculer un taux de rendement actuariel annuel de 6,6158%.

Sur cette base, les conditions d'émission et de rémunération font ressortir une marge actuarielle de **1,90%** et ce, pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final.

Durée totale :

Les obligations de l'emprunt obligataire « AIL 2014-1 » sont émises pour une durée de 5 ans.

Durée de vie moyenne :

Il s'agit de la somme des durées pondérées par les flux de remboursement puis divisée par le nominal.

C'est l'espérance de vie de l'emprunt pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final.

Cette durée est de **3 ans** pour le présent emprunt.

Duration (souscription à taux fixe) :

La duration correspond à la somme des durées pondérées par les valeurs actualisées des flux à percevoir (intérêt et principal) rapportée à la valeur présente du titre. La duration s'exprime en unités de temps (fraction d'année) et est assimilable à un délai moyen de récupération de la valeur actuelle.

La duration d'une obligation correspond à la période à l'issue de laquelle sa rentabilité n'est pas affectée par les variations des taux d'intérêts.

La duration pour les présentes obligations de cet emprunt est de **2,741 années**.

Date de jouissance en intérêts :

Chaque obligation souscrite dans le cadre du présent emprunt portera jouissance en intérêts à partir de la date effective de sa souscription et libération.

Les intérêts courus au titre de chaque obligation entre la date effective de sa souscription et libération et la date limite de clôture des souscriptions, soit le **31/07/2014**, seront décomptés et déduits du prix de souscription.

- Suite -

Toutefois, la date unique de jouissance en intérêts, servant de base pour les besoins de la cotation en bourse, est fixée à la date limite de clôture des souscriptions à l'emprunt, soit le **31/07/2014**, et ce même en cas de prorogation de cette date

Amortissement et remboursement :

Toutes les obligations émises seront remboursables à partir de la première année suivant la date limite de clôture des souscriptions d'un montant annuel constant de 20 dinars par obligation soit le (1/5) de la valeur nominale de chaque obligation. L'emprunt sera amorti en totalité le **31/07/2019**.

Paiement :

Les paiements annuels des intérêts et le remboursement du capital dû seront effectués à terme échu le **31 juillet** de chaque année.

Le premier paiement en intérêts aura lieu le **31/07/2015**.

Le premier remboursement en capital aura lieu le **31/07/2015**.

Le paiement des intérêts et les remboursements du capital seront effectués auprès des dépositaires à travers la STICODEVAM..

Période de souscriptions et de versements :

Les souscriptions à cet emprunt seront ouvertes le **13/05/2014** et clôturées sans préavis et au plus tard le **31/07/2014**. Elles peuvent être clôturées sans préavis dès que le montant maximum de l'émission 30 000 000 dinars est intégralement souscrit. Les demandes de souscription seront reçues dans la limite des obligations émises, soient 300 000 obligations.

En cas de placement d'un montant supérieur ou égal à 20 000 000 dinars à la date de clôture de la période de souscription, soit le **31/07/2014**, les souscriptions à cet emprunt seront clôturées et le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la société à cette date.

En cas de placement d'un montant inférieur à 20 000 000 dinars à la date de clôture de la période de souscription, soit le **31/07/2014**, les souscriptions seront prorogées jusqu'au **12/08/2014**. Avec maintien de la date unique de jouissance en intérêts. Passé ce délai, le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la société. Un avis de clôture sera publié dans les bulletins officiels du Conseil du Marché Financier et de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis dès la clôture effective des souscriptions

Organisme financier chargé de recueillir les souscriptions du public :

Les souscriptions à cet emprunt et les versements seront reçus à partir du **13/05/2014** auprès de la Société du Conseil et de l'Intermédiation Financière - SCIF, intermédiaire en bourse, rue du Lac Oubeira Immeuble Al Faouz Les Berge du Lac - 1053 Tunis.

Intermédiaire agréé mandaté par la société émettrice pour la tenue du registre des obligataires :

L'établissement, la délivrance des attestations portant sur le nombre d'obligations détenues ainsi que la tenue du registre des obligations seront assurés durant toute la durée de vie de l'emprunt par la Société du Conseil et de l'Intermédiation Financière - SCIF - Intermédiaire en Bourse.

L'attestation délivrée à chaque souscripteur doit mentionner le taux d'intérêt choisi par ce dernier et la quantité d'obligations y afférente.

Fiscalité des titres :

Droit commun régissant la fiscalité des obligations.

Notation de la société :

En date du 8 novembre 2013, l'agence de notation Fitch Ratings a attribué à la société Arab International Lease – AIL sur son échelle de notation nationale les notes suivantes:

- ✓ Note nationale à long terme : AA + (tun) ;
- ✓ Perspective de la note nationale à long terme : Stable
- ✓ Note à court terme : F1 + (tun) ;
- ✓ Note nationale de dette senior : AA+ (tun).

Cette note a été confirmée le 14 mars 2014.

- Suite -

Notation de l'emprunt:

L'agence de notation Fitch Ratings a attribué, en date du 22 avril 2014, la note AA+ (tun) à l'emprunt « AIL 2014-1 » objet de la présente note d'opération.

Cotation en bourse :

Dès la clôture des souscriptions du présent emprunt, l'Arab International Lease s'engage à charger l'intermédiaire en Bourse «SCIF» de demander l'admission des obligations souscrites de l'emprunt « AIL 2014-1 » au marché obligataire de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

Prise en charge par la STICODEVAM :

L'Arab International Lease s'engage dès la clôture de l'emprunt obligataire « AIL 2014-1» à entreprendre les démarches nécessaires auprès de la STICODEVAM en vue de la prise en charge des obligations souscrites.

Le prospectus relatif à la présente émission est constitué d'une note d'opération visée par le CMF sous le n° 14-0859 en date du 25 avril 2014, du document de référence « AIL 2014 » enregistré par le CMF sous le n° 14-001 en date du 25 avril 2014, des états financiers de l'émetteur relatifs à l'exercice 2013 pour tout placement sollicité après le 30 avril 2014.

La note d'opération et le document de référence sont mis à la disposition du public, sans frais, auprès de l'Arab International Lease, 11 rue Hédi Nouria - 1001 Tunis, sur le site internet du CMF : www.cmf.org.tn et auprès de la Société du Conseil et de l'Intermédiation Financière, intermédiaire en bourse chargé de l'opération, rue du Lac Oubeira Immeuble Al Faouz Les Berges du Lac - 1053 Tunis.

Les états financiers relatifs à l'exercice 2013 de l'AIL seront publiés sur le bulletin officiel du CMF au plus tard le 30 avril 2014.

A V I S

COURBE DES TAUX DU 09 JUILLET 2014

Code ISIN	Taux du marché monétaire et Bons du Trésor	Taux actuariel (existence d'une adjudication) ^[1]	Taux interpolé	Valeur (pied de coupon)
	Taux moyen mensuel du marché monétaire	4,846%		
TN0008000127	BTA 12 ans " 8,25% 9 juillet 2014 "		4,846%	1 000,000
TN0008002875	BTC 52 SEMAINES 05/08/2014		4,851%	
TN0008002883	BTC 52 SEMAINES 02/09/2014		4,855%	
TN0008002891	BTC 52 SEMAINES 30/09/2014		4,860%	
TN0008002909	BTC 52 SEMAINES 04/11/2014		4,865%	
TN0008002917	BTC 52 SEMAINES 02/12/2014		4,870%	
TN0008002925	BTC 52 SEMAINES 23/12/2014		4,873%	
TN0008002933	BTC 52 SEMAINES 27/01/2015		4,879%	
TN0008000184	BTA 10 ans " 7% 9 février 2015"		4,881%	1 013,004
TN0008002941	BTC 52 SEMAINES 24/02/2015		4,883%	
TN0008002958	BTC 52 SEMAINES 24/03/2015		4,888%	
TN0008002974	BTC 52 SEMAINES 21/04/2015	4,892%		
TN0008000309	BTA 4 ans " 5% octobre 2015"		5,040%	999,289
TN0008000267	BTA 7 ans " 5,25% mars 2016"		5,169%	1 001,853
TN0008000218	BTZc 11 octobre 2016		5,351%	888,849
TN0008000325	BTA 4 ans " 5,25% décembre 2016"		5,404%	996,235
TN0008000234	BTA 10 ans "6,75% 11 juillet 2017"		5,584%	1 031,542
TN0008000341	BTA 4 ans " 5,3% janvier 2018"	5,744%		985,820
TN0008000317	BTA 7 ans " 5,5% octobre 2018"		5,885%	985,555
TN0008000242	BTZc 10 décembre 2018		5,915%	775,475
TN0008000275	BTA 10 ans " 5,5% mars 2019"		5,963%	982,304
TN0008000333	BTA 7 ans " 5,5% février 2020"		6,138%	970,993
TN0008000358	BTA 6 ans " 5,5% octobre 2020"	6,266%		961,148
TN0008000226	BTA 15 ans "6,9% 9 mai 2022"	6,370%		1 032,338
TN0008000291	BTA 12 ans " 5,6% août 2022"		6,387%	951,251

^[1] L'adjudication en question ne doit pas être vieille de plus de 2 mois pour les BTA et 1 mois pour les BTCT.

Conditions minimales de prise en compte des lignes :

- Pour les BTA : Montant levé 10 millions de dinars et deux soumissionnaires,
- Pour les BTCT : Montant levé 10 millions de dinars et un soumissionnaire.

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

Dénomination	Gestionnaire	Date d'ouverture	VL au 31/12/2013	VL antérieure	Dernière VL		
OPCVM DE CAPITALISATION							
<i>SICAV OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION</i>							
1 TUNISIE SICAV	TUNISIE VALEURS	20/07/92	148,068	150,651	150,664		
<i>FCP OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION - VL QUOTIDIENNE</i>							
2 FCP SALAMETT CAP	AFC	02/01/07	13,039	13,283	13,285		
<i>FCP OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION - VL HEBDOMADAIRE</i>							
3 FCP MAGHREBIA PRUDENCE	UFI	23/01/06	1,343	1,367	1,368		
<i>SICAV MIXTES DE CAPITALISATION</i>							
4 SICAV AMEN	AMEN INVEST	01/10/92	36,333	36,900	36,903		
5 SICAV PLUS	TUNISIE VALEURS	17/05/93	49,325	50,144	50,148		
<i>FCP MIXTES DE CAPITALISATION - VL QUOTIDIENNE</i>							
6 FCP AXIS ACTIONS DYNAMIQUE	AXIS GESTION	02/04/08	149,679	156,758	156,939		
7 FCP AXIS PLACEMENT EQUILIBRE	AXIS GESTION	02/04/08	533,979	562,351	561,041		
8 FCP MAXULA CROISSANCE DYNAMIQUE	MAXULA BOURSE	15/10/08	113,085	112,052	112,152		
9 FCP MAXULA CROISSANCE EQUILIBREE	MAXULA BOURSE	15/10/08	120,930	122,533	122,424		
10 FCP MAXULA CROISSANCE PRUDENCE	MAXULA BOURSE	15/10/08	116,190	117,489	117,520		
11 FCP MAXULA STABILITY	MAXULA BOURSE	18/05/09	110,871	112,136	112,046		
12 FCP INDICE MAXULA	MAXULA BOURSE	23/10/09	84,103	87,090	87,167		
13 FCP KOUNOUZ	TSI	28/07/08	129,917	127,002	126,773		
14 FCP VALEURS AL KAOUTHER	TUNISIE VALEURS	06/09/10	93,426	92,418	92,276		
15 FCP VALEURS MIXTES	TUNISIE VALEURS	09/05/11	106,398	107,048	106,916		
<i>FCP MIXTES DE CAPITALISATION - VL HEBDOMADAIRE</i>							
16 FCP CAPITALISATION ET GARANTIE	ALLIANCE ASSET MANAGEMENT	30/03/07	1 341,133	1 378,225	1 379,248		
17 FCP AXIS CAPITAL PRUDENT	AXIS GESTION	05/02/04	2 213,247	2 294,529	2 286,114		
18 FCP AMEN PERFORMANCE	AMEN INVEST	01/02/10	100,089	101,471	101,326		
19 FCP OPTIMA	BNA CAPITAUX	24/10/08	100,769	102,148	102,174		
20 FCP SECURITE	BNA CAPITAUX	27/10/08	122,556	126,198	126,139		
21 FCP FINA 60	FINACORP	28/03/08	1 189,670	1 200,487	1 199,703		
22 FCP CEA MAXULA	MAXULA BOURSE	04/05/09	122,412	122,545	120,948		
23 AIRLINES FCP VALEURS CEA	TUNISIE VALEURS	16/03/09	14,752	15,626	15,614		
24 FCP VALEURS QUIETUDE 2014 *	TUNISIE VALEURS	23/03/09	5 879,069	En liquidation	En liquidation		
25 FCP VALEURS QUIETUDE 2017	TUNISIE VALEURS	01/10/12	5 060,226	5 212,605	5 239,452		
26 FCP VALEURS QUIETUDE 2018	TUNISIE VALEURS	01/11/13	5 000,000	5 090,601	5 128,937		
27 FCP MAGHREBIA DYNAMIQUE	UFI	23/01/06	2,117	2,192	2,180		
28 FCP MAGHREBIA MODERE	UFI	23/01/06	1,862	1,917	1,912		
29 FCP MAGHREBIA SELECT ACTIONS	UFI	15/09/09	1,054	1,077	1,066		
OPCVM DE DISTRIBUTION							
Dénomination	Gestionnaire	Date d'ouverture	Dernier dividende		VL au 31/12/2013	VL antérieure	Dernière VL
			Date de paiement	Montant			
<i>SICAV OBLIGATAIRES</i>							
30 SANADETT SICAV	AFC	01/11/00	13/05/14	4,094	108,216	106,387	106,399
31 AMEN PREMIERE SICAV	AMEN INVEST	02/10/95	14/04/14	3,727	104,217	102,212	102,221
32 AMEN TRESOR SICAV	AMEN INVEST	10/05/06	17/04/14	3,865	105,764	104,094	104,105
33 ATTJARI OBLIGATAIRE SICAV	ATTJARI GESTION	01/11/00	26/05/14	4,080	102,679	100,737	100,748
34 TUNISO-EMIRATIE SICAV	AUTO GERE	07/05/07	12/05/14	4,012	103,526	101,734	101,746
35 SICAV AXIS TRÉSORERIE	AXIS GESTION	01/09/03	26/05/14	3,612	106,814	105,134	105,143
36 PLACEMENT OBLIGATAIRE SICAV	BNA CAPITAUX	06/01/97	26/05/14	4,223	104,112	102,209	102,220
37 SICAV TRESOR	BIAT ASSET MANAGEMENT	03/02/97	05/05/14	4,127	103,499	101,205	101,214
38 SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE	BIAT ASSET MANAGEMENT	16/04/07	05/05/14	3,877	104,066	101,654	101,658
39 MILLENIUM OBLIGATAIRE SICAV	CGF	12/11/01	23/05/14	3,802	105,373	103,328	103,337
40 GENERALE OBLIG SICAV	CGI	01/06/01	30/05/14	3,639	102,003	100,421	100,431
41 CAP OBLIG SICAV	COFIB CAPITAL FINANCE	17/12/01	19/05/14	3,906	104,182	102,423	102,434
42 FINA O SICAV	FINACORP	11/02/08	29/05/14	3,485	103,931	102,346	102,357
43 INTERNATIONALE OBLIGATAIRE SICAV	UIB FINANCE	07/10/98	21/05/14	3,888	106,836	104,757	104,768
44 FIDELITY OBLIGATIONS SICAV	MAC SA	20/05/02	22/04/14	3,914	105,568	103,677	103,688
45 MAXULA PLACEMENT SICAV	MAXULA BOURSE	02/02/10	02/06/14	3,121	103,146	101,736	101,745
46 SICAV RENDEMENT	SBT	02/11/92	31/03/14	3,703	102,565	100,795	100,805
47 UNIVERS OBLIGATIONS SICAV	SCIF	16/10/00	29/05/14	3,802	104,577	102,815	102,825
48 SICAV BH OBLIGATAIRE	SIFIB-BH	10/11/97	30/05/14	4,035	102,563	100,735	100,747
49 POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANIT	SIFIB BH	06/07/09	29/05/14	3,596	103,540	101,926	101,936
50 MAXULA INVESTISSEMENT SICAV	SMART ASSET MANAGEMENT	05/06/08	02/06/14	3,198	104,500	103,190	103,199
51 SICAV L'ÉPARGNANT	STB MANAGER	20/02/97	26/05/14	4,094	102,544	100,578	100,589
52 AL HIFADH SICAV	TSI	15/09/08	14/04/14	4,013	103,699	101,657	101,667
53 SICAV ENTREPRISE	TUNISIE VALEURS	01/08/05	30/05/14	3,270	104,696	103,265	103,275
54 UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV	UBCI FINANCE	15/11/93	16/05/14	3,527	102,226	100,588	100,597

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

FCP OBLIGATAIRES - VL QUOTIDIENNE								
55	FCP SALAMMETT PLUS	AFC	02/01/07	21/04/14	0,365	10,514	10,351	10,352
56	FCP AXIS AAA	AXIS GESTION	10/11/08	30/05/14	3,667	102,940	101,103	101,113
57	FCP HELION MONEO	HELION CAPITAL	31/12/10	16/05/14	3,543	103,496	102,017	102,029
FCP OBLIGATAIRES - VL HEBDOMADAIRE								
58	AL AMANAH OBLIGATAIRE FCP	CGF	25/02/08	23/05/14	3,766	101,254	99,506	99,581
SICAV MIXTES								
59	ARABIA SICAV	AFC	15/08/94	13/05/14	0,763	65,776	66,084	66,045
60	ATTIJARI VALEURS SICAV	ATTIJARI GESTION	22/03/94	26/05/14	2,427	140,922	142,050	141,643
61	ATTIJARI PLACEMENTS SICAV	ATTIJARI GESTION	22/03/94	26/05/14	24,533	1 406,845	1 411,903	1 407,834
62	SICAV PROSPERITY	BIAT ASSET MANAGEMENT	25/04/94	05/05/14	3,042	107,539	108,829	108,702
63	SICAV OPPORTUNITY	BIAT ASSET MANAGEMENT	11/11/01	05/05/14	1,820	105,111	107,082	106,978
64	SICAV BNA	BNA CAPITAUX	14/04/00	26/05/14	0,559	81,346	80,696	80,534
65	SICAV SECURITY	COFIB CAPITAL FINANCE	26/07/99	19/05/14	0,409	16,637	16,637	16,635
66	SICAV CROISSANCE	SBT	27/11/00	31/03/14	6,265	256,768	257,351	258,920
67	SICAV BH PLACEMENT	SIFIB-BH	22/09/94	30/05/14	0,950	33,514	31,426	31,323
68	STRATÉGIE ACTIONS SICAV	SMART ASSET MANAGEMENT	01/03/06	30/05/14	26,541	2 270,339	2 280,488	2 279,986
69	SICAV L'INVESTISSEUR	STB MANAGER	30/03/94	15/05/14	2,017	75,257	74,717	74,533
70	SICAV AVENIR	STB MANAGER	01/02/95	13/05/14	1,369	56,784	56,195	56,109
71	UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV	UBCI FINANCE	01/02/99	16/05/14	1,198	98,306	99,795	99,860
72	UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV	UBCI FINANCE	17/05/99	16/05/14	1,014	107,039	110,055	110,186
73	UBCI-UNIVERS ACTIONS SICAV	UBCI FINANCE	10/04/00	16/05/14	0,178	94,169	97,110	97,147
FCP MIXTES - VL QUOTIDIENNE								
74	FCP IRADETT 20	AFC	02/01/07	21/04/14	0,245	11,302	11,326	11,322
75	FCP IRADETT 50	AFC	02/01/07	21/04/14	0,152	11,809	12,162	12,145
76	FCP IRADETT 100	AFC	02/01/07	21/04/14	0,122	14,788	15,482	15,469
77	FCP IRADETT CEA	AFC	02/01/07	21/04/14	0,273	13,881	14,263	14,270
78	ATTIJARI FCP CEA	ATTIJARI GESTION	30/06/09	26/05/14	0,232	11,452	11,995	12,000
79	ATTIJARI FCP DYNAMIQUE	ATTIJARI GESTION	01/11/11	26/05/14	0,083	10,375	10,666	10,663
80	ATTIJARI FCP HARMONIE	ATTIJARI GESTION	01/11/11	26/05/14	0,162	10,397	10,409	10,411
81	ATTIJARI FCP SERENITE	ATTIJARI GESTION	01/11/11	26/05/14	0,259	10,675	10,587	10,589
82	BNAC PROGRÈS FCP	BNA CAPITAUX	03/04/07	20/05/14	1,213	123,066	120,116	119,970
83	BNAC CONFIANCE FCP	BNA CAPITAUX	03/04/07	20/05/14	1,739	123,651	121,737	121,664
84	FCP OPTIMUM EPARGNE ACTIONS	CGF	14/06/11	23/05/14	0,278	10,081	10,486	10,501
85	FCP DELTA EPARGNE ACTIONS	STB MANAGER	08/09/08	05/05/14	2,642	102,604	102,306	101,906
86	FCP VALEURS CEA	TUNISIE VALEURS	04/06/07	30/05/14	0,218	19,344	19,834	19,823
87	FCP AL IMTIEZ	TSI	01/07/11	20/05/14	0,202	77,344	73,493	73,330
88	FCP AFEK CEA	TSI	01/07/11	-	-	78,827	76,003	75,846
89	TUNISIAN PRUDENCE FUND	UGFS-NA	02/01/12	30/05/14	2,569	96,772	95,962	95,875
90	BIATCAPITAL CROISSANCE FCP	BIATCAPITAL	17/09/12	-	-	87,926	88,529	88,056
91	BIATCAPITAL EQUILIBRE FCP	BIATCAPITAL	17/09/12	-	-	94,496	96,218	96,179
92	BIATCAPITAL PRUDENCE FCP	BIATCAPITAL	17/09/12	06/05/14	0,432	99,919	101,234	101,239
93	FCP GENERAL DYNAMIQUE	CGI	30/09/13	-	-	9,729	9,519	9,534
94	FCP AL BARAKA	CGI	30/09/13	-	-	9,700	8,018	8,082
FCP MIXTES - VL HEBDOMADAIRE								
95	FCP AMEN PREVOYANCE	AMEN INVEST	01/02/10	23/04/14	1,978	92,572	94,442	94,219
96	FCP AMEN CEA	AMEN INVEST	28/03/11	23/04/14	1,018	98,591	96,670	96,254
97	FCP BIAT ÉPARGNE ACTIONS	BIAT ASSET MANAGEMENT	15/01/07	06/05/14	3,779	124,772	129,592	129,697
98	AL AMANAH ETHICAL FCP	CGF	25/05/09	23/05/14	0,124	10,513	10,290	10,141
99	AL AMANAH EQUITY FCP	CGF	25/02/08	23/05/14	2,674	115,255	118,040	117,791
100	AL AMANAH PRUDENCE FCP	CGF	25/02/08	23/05/14	3,295	117,508	117,174	117,175
101	FCP HELION ACTIONS DEFENSIF	HELION CAPITAL	31/12/10	16/05/14	1,954	100,151	100,530	100,345
102	FCP HELION ACTIONS PROACTIF	HELION CAPITAL	31/12/10	16/05/14	0,103	95,827	100,039	99,388
103	MAC CROISSANCE FCP	MAC SA	15/11/05	26/05/14	2,758	172,952	176,255	175,999
104	MAC EQUILIBRE FCP	MAC SA	15/11/05	26/05/14	2,876	157,659	161,105	160,837
105	MAC ÉPARGNANT FCP	MAC SA	15/11/05	26/05/14	5,168	140,788	140,605	140,592
106	MAC EXCELLENCE FCP	MAC SA	28/04/06	27/05/13	63,142	9 464,991	9 396,434	8 383,385
107	MAC EPARGNE ACTIONS FCP	MAC SA	20/07/09	-	-	18,067	18,377	18,298
108	MAC AL HOUDA FCP	MAC SA	04/10/10	-	-	125,746	130,966	130,826
109	FCP SMART EQUITY	SMART ASSET MANAGEMENT	01/09/09	-	-	1 459,206	1 486,074	1 476,494
110	FCP SAFA	SMART ASSET MANAGEMENT	27/05/11	-	-	102,924	103,455	102,197
111	FCP SERENA VALEURS FINANCIERES	TRADERS INVESTMENT MANAGERS	27/01/10	20/07/11	1,582	85,531	85,915	85,746
112	FCP VIVEO NOUVELLES INTRODUITES	TRADERS INVESTMENT MANAGERS	03/03/10	21/05/14	0,806	111,085	112,526	111,956
113	TUNISIAN EQUITY FUND	UGFS-NA	30/11/09	24/05/13	32,752	8 482,335	8 545,581	8 526,491
114	FCP UNIVERS AMBITION CEA	SCIF	26/03/13	30/05/14	0,098	8,870	8,748	8,755
FCP ACTIONS - VL HEBDOMADAIRE								
115	FCP UNIVERS AMBITION PLUS	SCIF	12/02/13	30/05/14	0,041	8,792	8,673	8,641

* En liquidation pour expiration de la durée de vie

**BULLETIN OFFICIEL
DU CONSEIL DU MARCHÉ FINANCIER**
Immeuble CMF - Centre Urbain Nord
4^{ème} Tranche - Lot B6 Tunis 1003
Tél : (216) 71 947 062
Fax : (216) 71 947 252 / 71 947 253

Publication paraissant
du Lundi au Vendredi sauf jours fériés
www.cmf.org.tn
email 1 : cmf@cmf.org.tn
email 2 : cmf@cmf.tn

Le Président du CMF
Mr. Salah Essayel

SITUATION ANNUELLE DE FIDELIUM ESSOR ARRETEE AU 31/12/2013

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES ETATS FINANCIERS ARRETES AU 31 DECEMBRE 2013

En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée, et en application des dispositions du code des organismes de placement collectif, nous avons l'honneur de vous présenter notre rapport sur le contrôle des états financiers du fonds commun de placement à risque « FIDELIUM ESSOR » arrêtés au 31 décembre 2013, ainsi que sur les autres obligations légales ou réglementaires prévues par la loi et les normes professionnelles.

1- Nous avons effectué l'audit des états financiers, ci-joints, du fonds commun de placement à risque « FIDELIUM ESSOR » comprenant le bilan au 31 décembre 2013, ainsi que l'état de résultat, l'état de variation de l'actif net, et les notes aux états financiers pour l'exercice clos à cette date.

2- Le gestionnaire du fonds commun de placement à risque « FIDELIUM ESSOR » est responsable de l'établissement et la présentation sincère de ces états financiers, conformément au système comptable des entreprises. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation sincère d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

3- Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes de révision généralement admises. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique et de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

4- Cet audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournies dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états financiers contiennent des anomalies significatives. En procédant à ces évaluations du risque, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation sincère des états financiers afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers. Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion sur les états financiers.

5- A notre avis, et compte tenu des éléments probants recueillis, les états financiers du fonds commun de placement à risque « FIDELIUM ESSOR », annexés au présent rapport et qui montrent un total bilan de 1 033 820 DT, un actif net de 996 005 DT, un résultat bénéficiaire de 265 974 DT et une valeur liquidative de 943.187 DT, sont réguliers et présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière du fonds au 31 décembre 2013, ainsi que le résultat de ses opérations et de la variation de l'actif net pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises.

6- La valorisation au 31/12/2013 des titres non cotés est effectuée conformément aux normes comptables internationales en l'occurrence la norme IAS39 et aux directives de « l'International Private Equity and Venture Capital Valuation Guidelines ». Cette valorisation se base entre autres sur des données futures telles que les plans d'affaires (notamment pour les besoins de la mise en œuvre de la méthode des cashs flows actualisés).

7- En application des dispositions de l'article 20 du code des organismes de placement collectif, nous avons procédé à l'examen de la sincérité et de la concordance avec les états financiers des informations, d'ordre comptable, données dans le rapport sur la gestion de l'exercice. Les informations contenues dans ce rapport n'appellent pas, de notre part, des remarques particulières.

8- En application des dispositions de l'article 3 nouveau de la loi 94-117, nous avons procédé à une évaluation générale du système de contrôle interne en vigueur au sein la société au titre de l'exercice 2013.

Fait à l'Ariana le 26 Juin 2013

Le commissaire aux comptes
MEDTRUST
Mohamed Zied MHIRI



Bilan
du FCPR « FIDELIUM ESSOR »
Arrêté au 31 décembre 2013
(Exprimé en Dinar Tunisien)

	Notes	2013	2012
ACTIF			
AC 1 – Portefeuille-titres		1.025.742	587.921
a - Actions, valeurs assimilées et droits rattachés	IV.1	1.025.742	587.921
b - Obligations et valeurs assimilées		-	-
c- Autres valeurs		-	-
AC 2 – Placements monétaires et disponibilités		8.070	168.093
a - Placements monétaires		-	-
b - Disponibilités	IV.2	8.070	168.093
AC 3 – Créances d'exploitation		-	-
AC 4 – Autres actifs	IV.3	8	8
a- Débiteurs divers		8	8
<u>TOTAL ACTIF</u>		<u>1.033.820</u>	<u>756.022</u>
PASSIF			
PA 1 – Opérateurs créditeurs	IV.4	37.173	25.268
PA 2 – Autres créditeurs divers	IV.5	642	723
<u>TOTAL PASSIF</u>		<u>37.815</u>	<u>25.991</u>
ACTIF NET			
CP 1 – Capital	IV.6	1.207.625	870.756
CP 2 – Sommes distribuables	IV.7	(211.620)	(140.725)
a – Sommes distribuables des exercices antérieurs		(140.725)	(100.238)
b - Sommes distribuables de l'exercice		(70.895)	(40.487)
<u>TOTAL ACTIF NET</u>		<u>996.005</u>	<u>730.031</u>
<u>TOTAL PASSIF ET ACTIF NET</u>		<u>1.033.820</u>	<u>756.022</u>

Etat de Résultat
du FCPR « FIDELIUM ESSOR »
pour l'exercice clos le 31 Décembre

(Exprimé en Dinar Tunisien)

	Notes	2013	2012
PR 1 – Revenus du portefeuille-titres	IV.8	6.180	17.245
a - Dividendes		-	10.372
b - Revenus des obligations et valeurs assimilées		-	-
c- Revenus des autres valeurs		6.180	6.873
PR 2 – Revenus des placements monétaires	IV.9	-	933
TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS		6.180	18.178
CH 1 – Charges de gestion des placements	IV.10	(72.391)	(55.745)
<u>REVENU NET DES PLACEMENTS</u>		<u>(66.211)</u>	<u>(37.567)</u>
PR 3 – Autres produits		-	-
CH 2 – Autres charges	IV.11	(4.683)	(2.920)
<u>RESULTAT D'EXPLOITATION</u>		<u>(70.895)</u>	<u>(40.487)</u>
PR 4 – Régularisation du résultat d'exploitation		-	-
<u>SOMMES DISTRIBUABLES DE L'EXERCICE</u>		<u>(70.895)</u>	<u>(40.487)</u>
PR 4 – Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		-	-
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	IV.12	487.606	10.623
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	IV.13	(149.469)	(95.795)
Frais de négociation		(1.269)	(2.475)
<u>RESULTAT NET DE L'EXERCICE</u>		<u>265.974</u>	<u>(128.134)</u>

**Etat de variation de l'Actif Net
du FCPR « FIDELIUM ESSOR »
Pour l'exercice clos le 31 Décembre**

(Exprimé en Dinar Tunisien)

	Notes	2013	2012
AN 1 - Variation de l'actif net résultant des opérations d'exploitation		265.974	(128.134)
a - Résultat d'exploitation		(70.896)	(40.487)
b - Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres		487.606	10.623
c - Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres		(149.469)	(95.795)
d - Frais de négociation de titres		(1.269)	(2.475)
AN 2 – Distributions de dividendes		-	-
AN 3 – Transaction sur le capital		-	-
a - Souscriptions		-	-
Capital		-	-
Régularisation des sommes non distribuables de l'exercice		-	-
Régularisation des sommes distribuables		-	-
Droits d'entrée		-	-
b - Rachats		-	-
Capital		-	-
Régularisation des sommes non distribuables de l'exercice		-	-
Régularisation des sommes distribuables		-	-
Droits de sortie		-	-
<u>VARIATION DE L'ACTIF NET</u>		<u>265.974</u>	<u>(128.134)</u>
AN 4 – Actif Net			
a – En début d'exercice		730.031	858.165
b - En fin d'exercice		996.005	730.031
AN 5 – Nombre de parts		1.056	1.056
a – En début d'exercice		1.056	1.056
b - En fin d'exercice		1.056	1.056
<u>VALEUR LIQUIDATIVE PAR PART</u>		<u>943.187</u>	<u>691.317</u>
<u>AN 6 – TAUX DE RENDEMENT ANNUEL</u>		<u>36.43%</u>	<u><14.93%></u>

I. Présentation de FIDELIUM ESSOR

FIDELIUM ESSOR est un Fonds Commun de Placement à Risque au capital de 1056.000 DT divisé en 1.056 parts d'une valeur nominale de 1.000 DT chacune. Agréé par le CMF sous le n° 06-2008 du 31 Mars, il est de droit tunisien.

I.1 Objet social

Le Fonds Commun de Placement à Risque FIDELIUM ESSOR est un fonds de placement qui a principalement pour objet la participation, pour le compte des porteurs de parts et en vue de sa rétrocession, au renforcement des fonds propres des entreprises qui réalisent les projets prévus à l'article 21 de la loi n° 88-92 du 2 Août 1988, relative aux sociétés d'investissement, telle que modifiée et complétée par les textes subséquents et notamment la loi n°95-87 du 30 Octobre 1995.

I.2 Répartition du capital

Le capital de FIDELIUM ESSOR (FCPR) se répartit comme suit :

Souscripteur	Nombre de parts	Catégorie de part	Souscription en valeur (DT)
Société Tunisienne de Banque STB	500	A	500.000
Banque Nationale Agricole BNA	300	A	300.000
Société CAB DE PHAR	250	A	250.000
Société SEDERHO	3	B	3.000
Amel Ben Daly Hassan	3	B	3.000
<u>Total</u>	<u>1.056</u>		<u>1.056.000</u>

II. REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS

Les états financiers arrêtés au 31 décembre 2013, sont établis conformément aux préconisations du système comptable et notamment les normes 16 à 18 relatives aux OPCVM, telles que approuvées par l'arrêté du ministre des finances du 22 Janvier 1999.

III. PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES

Les états financiers sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille-titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

III.1 Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont supportés par le fonds.

Les dividendes relatifs aux actions et valeurs assimilées, sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon pour les titres admis à la cote et au moment où le droit au dividende est établi pour les titres non admis à la cote.

Les intérêts sur les placements monétaires sont pris en compte dans le résultat à mesure qu'ils sont courus.

III.2 Evaluation des placements en actions cotées et valeurs assimilées

Les placements en actions cotées et valeurs assimilées sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur de marché. La différence par rapport au prix d'achat ou par rapport à la clôture précédente constitue, selon le cas, une plus ou moins value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

La valeur de marché, applicable pour l'évaluation des titres admis à la cote, correspond au cours en bourse à la date du 31 décembre 2013 ou à la date antérieure la plus récente.

III.3 Evaluation des placements en actions non cotés

Les titres non cotés sont évalués à leur juste valeur conformément aux normes internationales et aux directives de « l'International Private Equity and Venture Capital Valuation Guide Lines ». La méthodologie de valorisation appliquée dépend de l'actif sous-jacent et sera calculée selon différentes approches : le coût d'une transaction récente, les multiples boursiers, la valeur comptable nette, la méthode Discounted Cash Flow ou toute autre méthode permettant une juste valorisation de la participation.

III.4 Evaluation des titres OPCVM

Les placements en titres OPCVM sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur liquidative. La différence par rapport au prix d'achat constitue, selon le cas, une plus ou moins value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice

III.5 Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

Le prix d'achat des placements est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

IV. Notes sur les éléments du bilan et de l'état de résultat

IV.1 Note sur le portefeuille-titres (en DT)

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2013 à 1.025.742 DT contre 587.921 DT au 31/12/2012 et se détaille ainsi :

Désignation du titre	Nre de Titre	Coût d'acquisition	Valeur au 31/12/2013	% actif
Actions, valeurs assimilées et droits rattachés		679 177	1 025 742	99,219%
Actions, valeurs assimilées et droits rattachés admis à la cote		114 177	71 973	6,962%
<u>Actions</u>		<u>114 177</u>	<u>71 973</u>	<u>6,962%</u>
actions société "MODERN Leasing"	692	6 665	3 458	0,334%
actions société "Union Internationale de Banques"	5 000	107 513	68 515	6,627%
<u>Droits</u>		-	-	-
Actions, valeurs assimilées et droits rattachés non admis à la cote	28 150	565 000	953 769	92,26%
<u>Actions</u>	-	-	-	-
<u>SOHEF</u>	1 250	125 000	314 632	30,434%
<u>TUNISIE TUBES</u>	1 250	125 000	15 500	1,499%
<u>GALENICA</u>	12 500	125 000	152 500	14,751%
<u>GREEN FRUITS</u>	12 500	125 000	406 137	39,285%
<u>SIP</u>	650	65 000	65 000	6,287%
<u>Droits</u>	-	-	-	-
<u>Autres valeurs</u>	-	-	-	-
Titres des OPCVM		-	-	0,000%
TOTAL		679 177	1 025 742	99,219%

Les sorties du portefeuille-titres au cours de l'exercice 2013 se détaillent ainsi :

	Coût d'acquisition	Prix de cession	Plus ou moins values réalisées
- Titres cotés	364.785	215.316	(149.468)
- Titres SICAV	-	-	-
- FCP	-	-	-
<u>Total</u>	<u>364.785</u>	<u>251.316</u>	<u>(149.468)</u>

IV.2 Note sur les disponibilités (en DT)

Disponibilités	<u>2013</u>	<u>2012</u>
Avoir en banque	8.110	168.133
Somme à décaisser (Erreur de prélèvement)	(40)	(40)
<u>Total</u>	<u>8.070</u>	<u>168.093</u>

IV.3 Note sur les autres actifs (en DT)

	<u>2013</u>	<u>2012</u>
Débiteurs divers (TSI)	8	8
<u>Total</u>	<u>8</u>	<u>8</u>

IV.4 Note sur les opérateurs créditeurs (en DT)

Opérateurs créditeurs	<u>2013</u>	<u>2012</u>
Gestionnaire	6.720	15.680
Autres opérateurs créditeurs	658	160
Compte d'affectation périodique des charges	29.795	9.428
<u>Total</u>	<u>37.173</u>	<u>25.268</u>

IV.5 Note sur les autres créditeurs divers (en DT)

	<u>2013</u>	<u>2012</u>
Créditeurs divers (Fidelium ESSOR)	45	45
Etats retenues à la source	597	678
<u>Total</u>	<u>642</u>	<u>723</u>

IV.6 Note sur le capital (en DT)

Les mouvements sur le capital au cours de l'exercice se détaillent ainsi :

<u>Souscriptions réalisées (1)</u>	<u>1.056.000</u>
Nombre de parts	1.056
Nombre de porteurs de parts	5
<u>Sommes non distribuables (2)</u>	<u>151.625</u>
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	346.565
Plus (ou moins) values réalisées sur titres	(173.397)
Frais de négociation	(21.542)
<u>Capital au 31/12/2012 (1+2)</u>	<u>1.207.625</u>
Nombre de parts	1 056
Nombre de porteurs de parts	5

IV.7 Note sur les sommes distribuables (en DT)

Les sommes distribuables correspondent aux résultats distribuables de l'exercice et des exercices antérieurs augmentés ou diminués des régularisations correspondantes effectuées à l'occasion des opérations de souscription ou de rachat de parts.

Le solde de ce poste au 31/12/2013 se détaille comme ainsi :

	Résultats distribuables	Régularisations	Sommes distribuables
- exercices antérieurs	(140.726)	-	(140.726)
- exercice 2013	(70.895)	-	(70.895)
<u>Total</u>		=	

IV.8 Note sur les revenus du portefeuille-titres (en DT)

Les revenus du portefeuille titres totalisent 6.180 au 31/12/2013 contre 17.245 DT au 31/12/2012 et se détaillent ainsi :

	<u>2013</u>	<u>2012</u>
Dividendes		
- des actions et valeurs assimilées admises à la cote	-	10.372
- des titres OPCVM	6.180	6.873
<u>Total</u>	<u>6.180</u>	<u>17.245</u>

IV.9 Note sur les revenus des placements monétaires (en DT)

Le solde de ce poste s'élève pour la période du 01/01/2013 au 31/12/2013 0 DT contre un solde de 933 DT en 2012 et présente le montant des intérêts courus au titre de cette période sur les billets de trésorerie et se détaille ainsi :

Revenus des placements monétaires	<u>2013</u>	<u>2012</u>
Intérêts des billets de trésorerie	-	933
<u>Total</u>	<u>=</u>	<u>933</u>

IV.10 Note sur les charges de gestion des placements (en DT)

Charges de gestion des placements	<u>2013</u>	<u>2012</u>
Rémunération du Gestionnaire (Article 15.1 du Règlement Intérieur)	(67.080)	(50.434)
Rémunération du Dépositaire (Article 15.2 du Règlement Intérieur)	(5.311)	(5.311)
<u>Total</u>	<u>(72.391)</u>	<u>(55.745)</u>

IV.11 Note sur les autres charges (en DT)

Autres charges	<u>2013</u>	<u>2012</u>
Services bancaires et assimilés	(250)	(240)
Minimum de perception sur déclarations mensuelles d'impôts	(50)	(90)
Honoraires du commissaire aux comptes	(4.283)	(2.390)
Publicités et publications	-	(200)
Redevance CMF	(100)	-
<u>Total</u>	<u>(4.683)</u>	<u>(2.920)</u>

IV.12 Note sur la variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres (en DT)

	Coût d'acquisition	Valeur au 31/12/2013	Plus ou moins values potentielles	Plus ou moins values potentielles de 2012	Variation des plus ou moins values potentielles
- Titres cotés	679.177	1.025.742	346.565	(141.042)	487.607
- Titres SICAV	-	-	-	-	-
- FCP AAA	-	-	-	-	-
<u>Total</u>	<u>679.177</u>	<u>1.025.742</u>	<u>346.565</u>	<u>(141.042)</u>	<u>487.607</u>

IV.13 Note sur les plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres (en DT)

(Voir note IV.1, le détail des sorties du portefeuille-titres au cours de l'exercice 2013)

	Coût d'acquisition	Prix de cession	Plus ou moins values réalisées
- Titres cotés	364.785	215.316	(149.469)
- Titres SICAV	-	-	-
- FCP	-	-	-
<u>Total</u>	<u>364.785</u>	<u>215.316</u>	<u>(149.469)</u>

V. Autres informations**V.1 Engagements hors bilan (en DT)**

Néant

V.2 Données par part (en DT)

	<u>2013</u>	<u>2012</u>
<u>Revenus du portefeuille titres</u>	<u>5,852</u>	<u>16,331</u>
Dividendes	-	9,822
Revenus des autres valeurs	5,852	6,509
<u>Revenus des placements monétaires</u>	<u>-</u>	<u>0,883</u>
Charges de gestion des placements	(68,552)	(52,788)
Revenu net des placements (1)	(62,700)	(35,574)
Autres produits	-	-
Autres charges	(4,435)	(2,766)
Résultat d'exploitation	(67,135)	(38,340)
Régularisation du résultat d'exploitation	-	-
Sommes distribuables de l'exercice	(67,135)	(38,340)
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	467,748	10,060
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	(141,542)	(90,715)
Frais de négociation	(1,201)	(2,344)
Plus (ou moins) values sur titres et frais de négociation (2)	319,005	(82,999)
Résultat net de l'exercice (1) + (2)	251,870	(121,339)
Droits d'entrées et droits de sorties	-	-
Résultat non distribuable de l'exercice	-	-
Régularisation du résultat non distribuable	-	-
Sommes non distribuable de l'exercice	-	-
Distribution de dividendes	-	-
Valeur liquidative	943,187	691,317

V.3 Rémunération du gestionnaire et du dépositaire (en DT)

❖ La gestion du Fonds Commun de Placement à Risque « FIDELIUM ESSOR » est confié à la société de gestion « FIDELIUM FINANCE ». Celle-ci est chargée des choix des placements et de la gestion administrative et financière du fonds « FIDELIUM ESSOR ». En contre partie de ses prestations, FIDELIUM FINANCE (Gestionnaire) perçoit une rémunération se détaillant comme suit :

Désignation de la rémunération	Réf. Règlement intérieur	Taux	Assiette	Observation
1. Commission du gestionnaire	15.1.1	3,3% HT	Valeur de l'actif net au 30 juin et au 31 décembre de chaque année.	a
2. Commission de gestion administrative et comptable, Frais d'impression et d'envoi de documents d'information •Partie fixe •Partie variable	15.1.2	20.000 DT HT 0,1% HT	Valeur de l'actif net	b
3. Frais liés aux investissements	15.1.3	L'ensemble des dépenses liées aux activités d'investissement, de gestion et de désinvestissement du Fonds. Le montant de ces dépenses ne pourra pas dépasser 1% HT de l'Actif Net du Fonds sur un exercice donné.		c
4. Frais de constitution	15.1.4	0,5% HT	Prix de Revient de l'ensemble des parts A du Fonds.	d

Observation

- a) L'assiette de calcul de cette commission est la valeur de l'actif net au 31/12/2013.
- b) L'assiette de calcul de la partie variable de cette commission est la valeur de l'actif net au 31/12/2013.
- c) Aucune facturation n'a été établie au titre de cette rubrique.
- d) Aucune facturation n'a été établie au titre de cette rubrique.

❖ La Banque Internationale Arabe de Tunisie BIAT assure les fonctions de dépositaire exclusif des titres et des fonds appartenant au Fonds Commun de Placement à Risque « FIDELIUM ESSOR ». Elle est chargée à ce titre :

- de la tenue du compte titres de « FIDELIUM ESSOR » ;
- de la tenue du compte numéraire de « FIDELIUM ESSOR » ;
- du dépouillement des opérations et l'inscription en compte de « FIDELIUM ESSOR » des titres et des espèces ;
- de la consultation autant de fois qu'il est nécessaire de la comptabilité du FCPR ;
- d'assurer dans la mesure du possible la restitution des actifs qui lui sont confiés ;
- d'assurer l'information de « FIDELIUM ESSOR » dans les meilleurs délais dans la mesure où elle en a eu connaissance :
 - des opérations relatives aux titres conservés pour le compte de « FIDELIUM ESSOR »,
 - de toutes les exécutions des opérations portant sur les titres et espèces,
- de l'encaissement du produit des souscriptions reçues et le paiement du montant des rachats ;
- de l'encaissement ou le paiement sur les valeurs détenues par « FIDELIUM ESSOR » ;
- du contrôle de la conformité des actes du Gestionnaire avec les prescriptions légales et statutaires et la politique d'investissement du FCPR fixée par la société de gestion ;
- du contrôle des conditions de la liquidation et en particulier, les modalités de répartition des actifs conformément aux dispositions prévues dans le Règlement Intérieur de « FIDELIUM ESSOR ».

En contrepartie de ses services, la BIAT perçoit une rémunération annuelle égale à 0,1% HT du montant de l'actif net du fonds évalué au 31/12 de chaque année sans que cette rémunération ne soit inférieure à 4.500 DT HT.

AVIS DES SOCIETES

ETATS FINANCIERS CONSOLIDES

**SOCIETE TUNISIENNE DES INDUSTRIES DE PNEUMATIQUES
-STIP-**

Siège social : Centre Urbain Nord, Boulevard de la Terre 1003- Tunis El Khadra.

La Société Tunisienne des Industries de Pneumatiques -STIP- publie, ci-dessous, ses états financiers consolidés arrêtés au 31 décembre 2013 tels qu'ils ont été soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire qui est tenue en date du 19 juin 2014. Ces états sont accompagnés du rapport des commissaires aux comptes, Mr Mohamed Zinelabidine CHERIF et Mr Mohamed Neji HERGLI.

Société Tunisienne des Industries de Pneumatiques SA

Bilan Consolidé

(Exprimé en Dinar Tunisien)

Actifs	Notes	Solde au 31 Décembre	
		2013	2012 (*)
Actifs non courants			
Actifs immobilisés			
Immobilisations incorporelles		15 957 224	15 289 036
- Amortissements des immobilisations incorporelles		(12 212 406)	(11 075 483)
	IV.1	3 744 818	4 213 553
Immobilisations corporelles		184 130 548	182 750 121
- Amortissements des immobilisations corporelles		(165 489 892)	(156 730 196)
- Provisions pour dépréciation des immobilisations		(47 059)	(47 059)
	IV.1	18 593 598	25 972 867
Immobilisations financières		644 079	687 867
- Provisions pour dépréciation des immobilisations financières		-	-
	IV.2	644 079	687 867
Total des actifs immobilisés		22 982 495	30 874 287
Autres actifs non courants		37 218	19 450
Total des actifs non courants		23 019 713	30 893 737
Actifs courants			
Stocks		34 975 551	37 980 483
- Provisions pour dépréciation des stocks		(1 048 622)	(1 211 148)
	IV.3	33 926 928	36 769 335
Clients et comptes rattachés		42 016 360	38 933 753 (*)
- Provisions pour dépréciation des comptes clients		(23 380 601)	(20 407 874)
	IV.4	18 635 759	18 525 878 (*)
Autres actifs courants		8 889 683	8 633 148
- Provisions pour dépréciation des autres actifs courants		(1 933 445)	(1 543 958)
	IV.5	6 956 238	7 089 190
Placements et autres actifs financiers	IV.6	3 363 809	3 363 809
Liquidités et équivalents de liquidités	IV.7	12 467 002	12 295 663 (*)
Total des actifs courants		75 349 737	78 043 876 (*)
Total des actifs		98 369 450	108 937 613 (*)

(*) Données retraitées à des fins comparatives

Société Tunisienne des Industries de Pneumatiques SA

Bilan Consolidé

(Exprimé en Dinar Tunisien)

Capitaux propres et passifs	Notes	Solde au 31 Décembre	
		2013	2012 (*)
Capitaux propres			
Capital social		12 623 472	12 623 472
Actions propres		(325 774)	(325 774)
Réserves consolidées		(149 749 987)	(130 913 985) (*)
Autres capitaux propres consolidés		10 437 793	9 815 814
Résultat de l'exercice, part du groupe		(19 295 658)	(18 836 002) (*)
Total des capitaux propres	IV.8	(146 310 154)	(127 636 475) (*)
Intérêts minoritaires dans autres capitaux propres		2 761 825	1 684 281
Intérêts minoritaires dans résultat		(769 268)	740 962
Total des intérêts minoritaires	IV.9	1 992 557	2 425 243
Passifs			
Passifs non courants			
Emprunts et dettes assimilées	IV.10	33 136 396	39 558 528
Autres passifs non courants	IV.11	844 649	971 313
Provisions pour risques et charges	IV.12	3 542 707	3 577 309 (*)
Total des passifs non courants		37 523 753	44 107 149 (*)
Passifs courants			
Fournisseurs et comptes rattachés	IV.13	10 892 798	9 445 322
Autres passifs courants	IV.14	45 790 972	32 600 784
Concours bancaires et autres passifs financiers	IV.15	148 479 524	147 995 590
Total des passifs courants		205 163 294	190 041 696 (*)
Total des passifs		242 687 046	234 148 845 (*)
Total des capitaux propres et des passifs		98 369 450	108 937 613 (*)

(*) Données retraitées à des fins comparatives

Société Tunisienne des Industries de Pneumatiques SA

Etat de résultat Consolidé

(Exprimé en Dinar Tunisien)

	Notes	Exercice de 12 mois clos le	
		31/12/2013	31/12/2012 (*)
Produits d'exploitation			
Revenus	IV.16	106 626 832	114 346 672
Autres produits d'exploitation		517 620	420 140
Total des produits d'exploitation		107 144 452	114 766 811
Charges d'exploitation			
Variation des stocks de produits finis et des encours		1 769 386	6 575 254
Achats de marchandises consommés	IV.17	6 670 439	3 940 376
Achats d'approvisionnements consommés	IV.18	56 995 669	66 735 161
Charges de personnel	IV.19	27 044 874	26 376 692 (*)
Dotations aux amortissements et aux provisions	IV.20	12 517 535	11 714 171
Autres charges d'exploitation		6 534 809	5 571 112
Total des charges d'exploitation		111 532 713	120 912 765 (*)
Résultat d'exploitation		(4 388 261)	(6 145 954) (*)
Charges financières nettes	IV.21	13 924 984	12 317 475
Produits des placements		13 984	15 608
Autres gains ordinaires		348 702	828 893
Autres pertes ordinaires		1 768 684	125 381
Résultat des activités ordinaires avant impôt		(19 719 243)	(17 744 310) (*)
Impôt sur les bénéfices		345 682	350 731
Résultat net des sociétés intégrées		(20 064 925)	(18 095 040) (*)
Part revenant aux intérêts minoritaires		769 268	(740 962)
Résultat net revenant à la société mère		(19 295 658)	(18 836 002) (*)
Effets des modifications comptables (net d'impôt)		(2 511 544)	(2 419 982)
Résultat de l'exercice après modifications comptables revenant à la société mère		(21 807 202)	(21 255 984)

(*) Données retraitées à des fins comparatives

Société Tunisienne des Industries de Pneumatiques SA

Etat des flux de trésorerie consolidé

(Exprimé en Dinar Tunisien)

	Exercice de 12 mois clos le	
	31/12/2013	31/12/2012 (*)
Flux de trésorerie liés à l'exploitation		
Résultat net	(20 064 925)	(18 095 040) (*)
Ajustements pour:		
Dotations aux amortissements et aux provisions	13 076 699	16 551 715
Reprises sur amortissements et provisions	(381 713)	(9 713 454) (*)
Différence de change sur liquidités et équivalents de liquidités	(21 354)	(16 466)
Transfert de charges	(61 200)	(346 274)
Variation de l'écart de conversion	905 039	396 024
Plus values de cession des immobilisations corporelles	(133 384)	(14 865)
Moins values de cession des immobilisations corporelles	-	33 641
Variations des :		
Stocks	3 004 932	13 312 840
Créances	(3 082 608)	(3 698 060)
Autres actifs courants	(843 017)	(1 299 115)
Placements et autres actifs financiers	-	89 854
Fournisseurs et autres dettes	21 097 349	9 950 089
Total des flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation	13 495 818	7 150 887 (*)
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement		
Décassements provenant de l'acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles	(982 763)	(1 762 590)
Encaissements provenant de la cession d'immobilisations corporelles et incorporelles	133 384	31 920
Décassements provenant de l'acquisition d'immobilisations financières	(8 590)	(49 596)
Encaissements provenant de la cession d'immobilisations financières	61 086	-
Décassements provenant de l'acquisition d'autres actifs non courants	(26 856)	-
Total des flux de trésorerie liés aux activités d'investissement	(823 740)	(1 780 266)
Flux de trésorerie liés aux activités de financement		
Encaissement suite à l'émission d'actions	290	-
Encaissements provenant des subventions d'investissement	12 500	25 000 (*)
Encaissements provenant des emprunts	41 391 560	76 211 701
Remboursement d'emprunts	(57 108 627)	(74 795 787) (*)
Total des flux de trésorerie liés aux activités de financement	(15 704 277)	1 440 913
Incidence de la variation des taux de change sur les liquidités et équivalents de liquidités	21 354	16 466
Incidence de la conversion des flux de trésorerie des filiales étrangères	153 324	56 678
Variation de trésorerie	(2 857 521)	6 884 678
Trésorerie au début de l'exercice	(34 116 112)	(41 000 790)
Trésorerie à la clôture de l'exercice	(36 973 633)	(34 116 112) (*)
Données retraitées à des fins comparatives		

NOTES AUX ETATS FINANCIERS CONSOLIDES

I. PRESENTATION DU GROUPE

I.1. STRUCTURE JURIDIQUE DES SOCIETES DU GROUPE

Le groupe « STIP » est composé de quatre sociétés qui sont :

– La société STIP SA qui est une société anonyme, créée le 21 juillet 1980. Son capital est de 42 078 240 DT. A la date du 30 juin 2008, le capital social a été réduit pour un montant de 29 454 768 DT rapportant ainsi la valeur nominale de l'action de 10 DT à 3 DT. Par la même Assemblée Générale Extraordinaire, une augmentation du capital sans issue pour le montant de 42 078 240 DT (émission de 14 026 080 nouvelles actions) a été prononcée.

La société est réputée commerçante et est régie par la réglementation Tunisienne, ainsi que les dispositions de ses statuts qui prévoient comme objet principal, la fabrication et la commercialisation de pneumatiques et de tous autres articles en caoutchouc manufacturé.

Suite à son acquisition de la société SONAP, la STIP est devenue, à partir de juillet 1991, l'unique producteur de pneumatiques en Tunisie.

Sur le plan fiscal, la société est régie par les dispositions du droit commun et bénéficie à ce titre des avantages fiscaux relatifs à l'exportation de biens et de services.

L'assemblée générale extraordinaire du 12 octobre 2001, a décidé l'ouverture du capital par offre publique de vente. Cette opération a porté sur 382 529 actions représentant 10% du capital social.

– La société SOMACOP qu'est une société anonyme constituée en 1983. Son capital a été augmenté à plusieurs reprises pour être porté, au 31 décembre 2011, à 595 000 DT.

La société a pour objet le commerce de tout article en pneumatique et industriel, la vulgarisation du caoutchouc et de ses dérivés et la commercialisation de tous articles et matériels se rapportant à la manutention ainsi que tous les accessoires se rapportant à ladite activité.

Sur le plan fiscal, la société est régie par les dispositions du droit commun.

– La société SOMACOP PLUS est une société à responsabilité limitée constituée en 1998 avec un capital de 10 000 DT. Au 1^{er} Mars 2013, le capital a été augmenté de 290 000 DT pour s'élever, au 31 décembre 2013, à 300 000 DT divisé en 60.000 parts sociales de 5 dinars chacune.

La société a pour objet le commerce de tout article de pneumatiques de caoutchouc industriel, la promotion, la vente, la réparation et la vulcanisation du pneumatique, de ses dérivés et ses composantes ainsi que l'entretien et la maintenance des véhicules et plus particulièrement des pneumatiques et tout organe ayant un rapport direct ou indirect avec ceux-ci.

Sur le plan fiscal, la société est régie par les dispositions du droit commun.

– La société SMTP Amine est une société anonyme de droit marocain constituée en 1997. Son capital est de 55 943 000 DM.

La société a pour objet l'achat, la vente et l'importation de pneumatiques de toutes dimensions sur l'ensemble du territoire marocain ainsi que le service après vente des pneumatiques.

Sur le plan fiscal, la société est régie par les dispositions du droit fiscal marocain.

I.2. PARTICIPATION ET ORGANIGRAMME DU GROUPE

Les participations de la société STIP dans ses filiales se détaillent comme suit :

- La STIP détient 59 492 actions sur les 59 500 actions composant le capital de la SOMACOP, soit un pourcentage de contrôle de 99,99%.
- La SOMACOP détient 59 940 parts des 60 000 parts sociales composant le capital social de la SOMACOP PLUS, soit un pourcentage de contrôle de 99,90%.
- La STIP détient 363 975 actions des 559 430 actions composant le capital de la SMTP Amine, soit un pourcentage de contrôle de 65,06%.

II. REFERENTIEL COMPTABLE

II.1. DECLARATION DE CONFORMITE

Les états financiers consolidés relatifs à la période allant du 1^{er} janvier au 31 décembre 2013 ont été établis conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie, et notamment les normes comptables (NCT 35 à 39) relatives à la consolidation.

Aux fins d'intégration, la conversion en monnaie de présentation (Dinar Tunisien) des comptes des filiales étrangères, est effectuée conformément à la norme internationale d'information financière IAS 21 « *Effets des variations des cours en monnaies étrangères* ».

La similarité des cadres conceptuels du référentiel national et international a justifié le recours à ladite norme, en l'absence de dispositions normatives explicites dans le système comptable des entreprises.

III. PERIMETRE, METHODES ET REGLES DE CONSOLIDATION

III.1. PERIMETRE DE CONSOLIDATION

Les comptes consolidés sont établis à partir des comptes individuels de la STIP et de toutes les filiales contrôlées par celle-ci.

Sont exclues du périmètre de consolidation les entreprises pour lesquelles les titres de participation ont été acquis uniquement en vue d'une cession ultérieure dans un avenir proche. Lorsque des restrictions sévères et durables mettent en cause la capacité du groupe à contrôler la politique d'exploitation et les actifs d'une filiale ou d'une participation, celle-ci est également exclue du périmètre de consolidation.

Par rapport à l'exercice clos le 31 décembre 2012, le périmètre de consolidation n'a connu aucune variation et comprend quatre sociétés intégrées globalement au 31 décembre 2013.

Les entreprises retenues dans le périmètre de consolidation, le pourcentage de contrôle et le pourcentage d'intérêt revenant au groupe se présentent comme suit :

	Méthode de consolidation	% de contrôle	% d'intérêt
Mère			
Société Tunisienne des Industries de Pneumatiques	IG	100,00%	100,00%
Filiales			
SOMACOP	IG	99,99%	99,99%
SOMACOP PLUS	IG	99,90%	99,89%
SMTP Amine	IG	65,06%	65,06%

IG: Intégration globale

III.2. METHODES DE CONSOLIDATION

Sociétés consolidées par intégration globale

Les entreprises sur lesquelles le groupe exerce un contrôle exclusif sont consolidées par intégration globale, y compris les entreprises à structure de comptes différente.

Le groupe possède le contrôle exclusif d'une filiale lorsqu'il est en mesure de diriger les politiques financière et opérationnelle de cette filiale afin de tirer avantage de ses activités. Ce contrôle résulte :

- soit de la détention directe ou indirecte de la majorité des droits de vote dans l'entreprise consolidée,
- soit de la désignation de la majorité des membres des organes d'administration, de direction ou de surveillance ;
- soit du droit d'exercer une influence dominante sur une filiale en vertu d'un contrat ou de clauses statutaires.

Le contrôle est en outre présumé exister ; dès lors qu'une entreprise détient directement ou indirectement 40% au moins des droits de vote dans une autre entreprise, et qu'aucun autre associé n'y détienne une fraction supérieure à la sienne.

La méthode de l'intégration globale a été appliquée conformément à la démarche suivante :

- Les états financiers individuels de la mère et de ses filiales sont combinés ligne par ligne en additionnant les éléments semblables d'actifs, de passifs, de capitaux propres, de produits et de charges.
- Les opérations réciproques entre sociétés du groupe sont éliminées d'une manière symétrique
- Les intérêts minoritaires dans le résultat net des filiales consolidées de l'exercice sont identifiés et soustraits du résultat du groupe afin d'obtenir le résultat net attribuable aux propriétaires de la mère.
- La valeur comptable de la participation du groupe dans chaque filiale et la quote-part du groupe dans les capitaux propres sont éliminées pour déterminer les réserves consolidées et la part des minoritaires dans les réserves.

Les pertes revenant aux minoritaires dans une filiale consolidée peuvent être supérieures aux intérêts minoritaires dans les capitaux propres de la filiale. Cet excédent et toutes les pertes futures relatives aux minoritaires sont imputés aux intérêts majoritaires sauf si les minoritaires ont une obligation irrévocable de compenser les pertes et sont capables de le faire. Si la filiale dégage par la suite des bénéfices, les intérêts majoritaires se voient allouer la totalité de ces bénéfices jusqu'à ce que la part des pertes relatives aux minoritaires antérieurement imputée aux majoritaires ait été recouvrée.

III.3. REGLES DE CONSOLIDATION

- *Coût d'acquisition des titres, écart d'acquisition et écart d'évaluation*

Coût d'acquisition des titres

Le coût d'acquisition des titres est égal au montant de la rémunération remise au vendeur par l'acquéreur majoré des coûts considérés comme significatifs directement imputables à l'acquisition, nets de l'économie d'impôts correspondante.

Ecart d'acquisition

Les écarts d'acquisition correspondant à la différence entre le coût d'acquisition des titres et l'évaluation des actifs et passifs de l'entreprise acquise, sont amortis linéairement sur une période qui ne peut excéder vingt ans, spécifiquement définie en fonction des conditions particulières à chaque acquisition.

Chaque fois que des informations ont été disponibles, les écarts d'acquisition sont identifiés et constatés en actif selon le cas, soit en immobilisations incorporelles pour les filiales intégrés globalement, soit en titres mis en équivalence pour les autres entreprises.

Ecart d'évaluation

Les écarts d'évaluation correspondant aux différences entre la valeur d'entrée réestimée dans le bilan consolidé des actifs, passifs de l'entreprise acquise et la valeur comptable de ces éléments sont comptabilisés selon les règles communes applicables aux éléments correspondants.

- *Variation du pourcentage d'intérêt dans une société consolidée*

L'augmentation du pourcentage d'intérêt détenu dans une entreprise comprise dans le périmètre de consolidation donne lieu à la comptabilisation d'un écart d'acquisition complémentaire amorti selon les règles précisées ci-dessus. La baisse du pourcentage d'intérêt dans une entreprise restant consolidée, notamment à la suite d'une opération sur le capital dilutive pour la société du groupe détenant la participation dans ladite entreprise, donne lieu à un amortissement complémentaire de l'écart d'acquisition.

- *Opérations réciproques*

Les comptes réciproques, ainsi que les produits et charges résultant d'opérations internes au groupe et ayant une influence significative sur les états financiers consolidés, sont éliminés lorsqu'ils concernent des entités faisant l'objet d'une intégration globale ou proportionnelle.

- *Actions émises par la STIP détenues par le groupe*

Les actions émises par la STIP et acquises dans l'objectif de régulariser les cours ou encore celles qui sont détenues par le groupe sont portées en réduction des capitaux propres consolidés pour leur valeur d'acquisition ; dans l'hypothèse d'une cession ultérieure de ces titres, le résultat de cession et l'impôt correspondant sont inscrits dans les capitaux propres consolidés.

- *Conversion des états financiers individuels des filiales étrangères*

Le résultat et la situation financière de la SMTP, établie au Maroc, et libellés en Dirham Marocain (Monnaie fonctionnelle) ont été être convertis en Dinar Tunisien (Monnaie de présentation) en utilisant les procédures suivantes :

- (a) Les actifs et les passifs de chaque bilan présenté (y compris à titre comparatif) ont été convertis au cours de clôture à la date de chacun de ces bilans ;
- (b) Les produits et les charges de chaque compte de résultat (y compris à titre comparatif) ont été convertis au cours de change moyen pour la période ; et
- (c) Tous les écarts de change en résultant ont été portés en capitaux propres sous rubrique distincte intitulée « Ecart de conversion ». Les écarts de change cumulés provenant de la conversion et attribuables aux intérêts minoritaires sont affectés aux intérêts minoritaires et portés en tant que tels dans le bilan consolidé.

Un cours de change moyen pondéré pour la période a été utilisé pour la conversion des flux de trésorerie de la SMTP. En effet, IAS 21 n'autorise pas l'utilisation du cours de change à la date de clôture pour la conversion des flux de trésorerie d'une filiale étrangère.

III.4. DATE DE CLOTURE

La date de clôture retenue pour l'arrêté des états financiers consolidés correspond à celle des états financiers individuels, soit le 31 décembre de chaque année.

III.5. BASES DE MESURE ET PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES

Le groupe a accusé une perte nette consolidée de 19 295 658 DT pour l'exercice clos le 31 décembre 2013, portant les capitaux propres consolidés arrêtés à cette date à la somme négative de 146 310 154 DT.

Sur une base consolidée, le passif exigible était, au 31 décembre 2013, supérieur de 129 813 557 DT à l'actif circulant et le passif total supérieur de 144 317 596 DT au total de l'actif.

Par ailleurs, et en dehors des décisions prises par l'Assemblée Générale Extraordinaire de la société mère du 30 juin 2008 prévoyant simultanément une réduction du capital motivée par des pertes de 29.454.768 DT par la réduction de la valeur nominale de l'action de 10 DT à 3 DT et une augmentation du capital en numéraire, non suivie d'effets, de 42.078.240 DT par émission de nouvelles actions de 3 DT chacune, la situation financière de ladite société n'a pas encore fait l'objet d'un véritable assainissement.

Suite à la révolution, la Direction Générale de la société mère a entamé l'examen avec les banques concernées d'une nouvelle démarche permettant d'adapter l'approche de restructuration de la société à la situation actuelle du pays après la révolution et favorisant l'avancement dans le sens de l'amélioration des performances de la STIP et ce, dans l'attente de la solution finale dont la composante essentielle est une augmentation substantielle du capital à réaliser par des actionnaires de référence.

La société mère s'est officiellement arrangée avec cinq banques privées et continue à négocier avec les autres banques concernées pour le traitement de ses engagements.

Un conseil interministériel s'est tenu le 8 octobre 2012 pour étudier la situation de la STIP et a recommandé certaines actions visant le financement des achats de matières premières à temps et l'établissement d'un business plan qui adopte le principe de l'augmentation du capital par un investisseur stratégique qui garantit la continuité de l'activité.

Deux réunions ont été également tenues, le 7 janvier 2013 et le 13 février 2013, au siège de la Direction Générale de la Privatisation, en présence de représentants des deux banques publiques concernées par l'opération d'assainissement financier proposée par la STIP.

Les graves problèmes menaçant la survie de la société mère ont été, par ailleurs, au centre d'une visite effectuée par le ministre de l'industrie, en juillet 2013, à l'usine de M'saken, au cours de laquelle le ministre a affirmé la nécessité, pour la société, d'élaborer un plan de redressement sincère intégrant à la fois son développement industriel et sa restructuration financière tout en exprimant, en contrepartie, l'engagement de son département à la soutenir.

Suite à la présentation au ministère de l'industrie d'une étude de restructuration technique des deux unités de production en vue d'optimiser leur rendement et de mettre en place une stratégie commerciale, une réunion de travail a été tenue au siège du dit ministère ayant pour objet le dossier de restructuration de la STIP.

Faute de concrétisation de la restructuration financière envisagée, des doutes importants pèsent sur la continuité d'exploitation. L'application des principes comptables généralement admis dans un contexte normal de poursuite des activités concernant notamment l'évaluation des actifs et des passifs pourrait s'avérer inappropriée.

Nonobstant les incertitudes précitées, les présents états financiers ont été dressés selon les principes comptables généralement reconnus en matière de continuité de l'exploitation qui prévoient que la STIP sera en mesure de réaliser ses éléments d'actif et de s'acquitter de ses obligations dans le cours normal des affaires.

En conséquence, les états financiers ont été établis en adoptant le concept de capital financier et en retenant comme procédé de mesure celui du coût historique.

Les autres méthodes d'évaluation les plus significatives se résument comme suit:

UNITE MONETAIRE

Les états financiers consolidés sont établis en Dinar Tunisien.

Les états financiers individuels des filiales étrangères ont été intégrés en appliquant les procédures de conversion décrites ci-avant (Cf. III.3).

Les soldes des opérations libellées en monnaie étrangères réalisées par les entités dont la monnaie fonctionnelle est le Dinar Tunisien ont été convertis au cours de clôture et les gains et pertes de change ont été imputées directement aux résultats conformément aux dispositions de la norme NC 15 relative aux opérations en monnaies étrangères.

IMMOBILISATIONS

Seuls les éléments répondant aux critères de prise en compte d'un actif ont été immobilisés.

Les immobilisations sont enregistrées à leur coût d'entrée qui comprend le prix d'achat augmenté des droits et taxes supportés et non récupérables et les frais directs tels que les commissions et courtages, les frais de transit, les frais de préparation du site, les frais de livraison, de manutentions initiales et les frais d'installation.

Les amortissements sont calculés sur les durées d'utilisations effectives de chaque immobilisation suivant le système linéaire et sur la base des taux suivants:

Nature d'immobilisation	Taux d'amortissement
Logiciels informatiques	33%
Know How	10%
Fonds de commerce	5%
Constructions	2,5% à 5%
Installations, Agencements et Aménagements des constructions	10%
Matériel et outillage industriel	10%
Matériel informatique	15%
Matériel de transport	20%
Mobilier et matériel de bureau	10%

La société mère a réévalué ses immobilisations au cours de l'exercice 1996. Cette opération a été faite sur la base des indices de réévaluation fixés par le décret 90-905 du 04 juin 1990 et a permis de dégager une réserve spéciale de réévaluation de 7 705 346 DT inscrite parmi les autres capitaux propres.

Les valeurs nettes comptables des immobilisations réévaluées sont amorties linéairement aux taux suivants:

Nature d'immobilisation	Taux
Constructions	2,5% à 5%
Matériels et outillages industriels	20%

STOCKS

Les valeurs d'exploitation comprennent les matières premières, les matières consommables, les produits en cours, les produits finis et les marchandises.

Les stocks de matières premières, de matières consommables, de produits en cours et de produits finis sont valorisés conformément au paragraphe 43 de la norme comptable NC 04 relative aux stocks, au coût d'achat ou au coût de production déterminés sur la base de coûts standards calculés au début de l'année sur la base des prévisions budgétaires et ce dans la mesure où le coût global standard des stocks ne s'écarte pas de manière significative au coût global réel des stocks pendant la période considérée.

Le coût réel est systématiquement calculé, en fin de période, puis comparé au coût standard au titre des périodes caractérisées par des hausses inattendues des prix des matières et/ou des cours de change ou des évolutions anormales des autres coûts de production. Durant ces périodes, l'appréciation du caractère significatif ou non de l'écart résultant de la comparaison entre les deux coûts (réel et standard) détermine lequel des deux coûts servirait à la valorisation des dits stocks.

Le coût réel d'achat ou de production des stocks comprend :

- Pour les stocks de matières premières et de matières consommables, le prix d'achat, les droits de douane à l'importation et taxes non récupérables par la société, ainsi que les frais de transport, d'assurances liés au transport de réception et autres coûts directement liés à l'acquisition des éléments achetés,
- Pour les stocks d'en cours de production et de produits finis, le coût d'achat des matières consommées dans la production et une juste part des coûts directs et indirects de production pouvant être raisonnablement rattachée à la production. Lorsque le niveau réel de production est inférieur à la capacité normale de production, les frais généraux fixes de production tels que les charges d'amortissement des bâtiments et équipements industriels et les frais de gestion et d'administration de la production sont imputés au coût de production à hauteur du

niveau réel de production à la capacité normale de production (la méthode de l'imputation rationnelle).

Le stock de pièces de rechange est valorisé au coût réel d'achat en utilisant la méthode du coût moyen pondéré après chaque sortie.

En matière de provision sur stocks de produits finis, il est procédé, pour le stock de pneus destinés à l'exportation (essentiellement agricoles), dont la valeur de réalisation nette est inférieure au coût de production, à la constitution d'une provision pour dépréciation égale à la différence.

EMPRUNTS

Le principal des emprunts est comptabilisé, pour la partie débloquée au passif du bilan sous la rubrique des passifs non courants. La partie à échoir dans un délai inférieur à une année est classée parmi les passifs courants.

IV. NOTES EXPLICATIVES DU BILAN ET DE L'ETAT DE RESULTAT

IV.1. IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET INCORPORELLES

Les immobilisations corporelles et incorporelles nettes s'élèvent au 31/12/2013 à 22 338 416 DT. Elles se détaillent comme suit :

Désignation	Valeur brute au 31/12/2012	Acquisitions	Cessions	Transfert	Ecart de conversion	Valeur brute au 31/12/2013	Amorts cumulés au 31/12/2012	Dotation 2013	Régularisation cessions	Ecart de conversion	Ecriture de consolidation	Amorts cumulés au 31/12/2013	VCN au 31/12/2013
Immobilisations incorporelles													
-Know How	7 004 062	-	-	-	-	7 004 062	(6 520 342)	(483 721)	-	-	-	(7 004 062)	0
-Logiciels	775 036	24 240	-	-	4 589	803 864	(692 589)	(46 312)	-	(4 453)	-	(743 355)	60 510
-Fonds commercial	7 509 938	-	-	-	639 360	8 149 298	(3 862 553)	(41 735)	-	-	(560 702)	(4 464 989)	3 684 309
-Encours	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Sous-total (I)	15 289 036	24 240	-	-	643 949	15 957 224	(11 075 484)	(571 768)	-	(4 453)	(560 702)	(12 212 406)	3 744 818
Immobilisations corporelles													
-Terrains	1 368 098	-	-	-	-	1 368 098	-	-	-	-	-	-	1 368 098
-Constructions	24 978 761	-	-	-	23 443	25 002 204	(15 515 698)	(852 428)	-	(5 928)	-	(16 374 054)	8 628 151
-Constructions réévaluées	870 029	-	-	-	-	870 029	(571 211)	(14 320)	-	-	-	(585 531)	284 498
-Constructions sur sol d'autrui	155 500	-	-	-	-	155 500	(95 121)	-	-	-	-	(95 121)	60 379
-Agencement et Aménagt. des constructions	3 693 777	38 272	-	-	-	3 732 049	(2 527 416)	(138 811)	-	-	-	(2 666 227)	1 065 822
-Matériel & outillages industriels	101 889 276	25 551	(155 315)	848 180	60 611	102 668 303	(92 054 171)	(7 000 584)	155 315	(42 123)	-	(98 941 564)	3 726 739
-Matériel & outill. industriels réévalués	37 802 723	-	-	-	-	37 802 723	(37 625 193)	-	-	-	-	(37 625 193)	177 530
-Matériel de transport	2 790 571	163 331	(335 609)	161 750	5 024	2 785 067	(2 078 881)	(320 657)	325 071	(4 822)	-	(2 079 290)	705 777
-Matériel informatique	1 255 042	15 230	-	15 756	27 457	1 313 485	(1 030 867)	(61 630)	-	(26 206)	-	(1 118 704)	194 782
-Agencement, Aménagt & Installations	2 592 121	258 754	-	37 896	364 714	3 253 485	(1 770 484)	(448 163)	-	(304 692)	-	(2 523 339)	730 146
-Equipement de bureau	4 407 316	-	(2 000)	3 911	6 390	4 415 618	(3 461 152)	(12 192)	2 000	(9 524)	-	(3 480 868)	934 750
-En cours	946 906	851 520	-	(1 067 493)	33 051	763 985	-	-	-	-	-	-	763 985
- Avance sur commande (all-steel)	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Sous-total (II)	182 750 121	1 352 659	(492 923)	-	520 691	184 130 548	(156 730 196)	(8 848 785)	482 386	(393 296)	-	(165 489 892)	18 640 656
Total (I+II)	198 039 157	1 376 898	(492 923)	-	1 164 640	200 087 772	(167 805 678)	(9 420 553)	482 386	(397 749)	(560 702)	(177 702 298)	22 385 474
Prov pour dépréciation immo													
SMTp (III)							(47 059)					(47 059)	(47 059)
Total (I+II+III)													22 338 416

IV.2. IMMOBILISATIONS FINANCIERES

Les immobilisations financières nettes s'élèvent au 31/12/2013 à 644 079 DT contre 687 867 DT au 31/12/2012. Elles se détaillent comme suit :

Libellé	Solde au 31/12/2013	Solde au 31/12/2012	Variation
Dépôts et cautionnements	525 225	524 490	735
Dépôts bancaires	118 854	163 377	(44 523)
Total	644 079	687 867	(43 788)

IV.3. STOCKS

Les stocks nets s'élèvent au 31/12/2013 à 33 926 928 DT contre 36 769 335 DT au 31/12/2012. Ils se détaillent comme suit :

Libellé	Solde au 31/12/2013	Solde au 31/12/2012	Variation
Matières premières	9 644 657	8 125 447	1 519 210
Autres approvisionnements	8 407 611	8 591 416	(183 805)
Marchandises	7 165 308	7 172 783	(7 476)
Produits finis	7 078 851	11 052 880	(3 974 029)
En-cours de productions de biens	2 679 125	3 037 957	(358 832)
Total brut	34 975 551	37 980 483	(3 004 932)
Provision pour dépréciation des stocks	(1 048 622)	(1 211 148)	162 526
Valeur nette	33 926 928	36 769 335	(2 842 407)

IV.4. CLIENTS ET COMPTES RATTACHES

Les clients et comptes rattachés nets s'élèvent au 31/12/2013 à 18 635 759 DT contre 18 525 878 DT au 31/12/2012. Ils se détaillent comme suit :

Libellé	Solde au 31/12/2013	Solde au 31/12/2012 (*)	Variation
Clients locaux	2 584 556	2 571 365	13 191
Clients étrangers	17 358 822	13 088 546	4 270 275
Clients effets à recevoir	267 588	114 441	153 147
Clients douteux	16 726 670	16 811 586	(84 917)
Clients chèques en caisse	5 078 725	6 347 814	(1 269 089)
Total brut	42 016 360	38 933 753	3 082 607
Provisions pour dépréciation des comptes clients	(23 380 601)	(20 407 874)	(2 972 727)
Valeur nette	18 635 759	18 525 878	109 880

(*) Données retraitées à des fins comparatives cf note V : Eléments d'appréciation permettant la comparabilité § 2

IV.5. AUTRES ACTIFS COURANTS

Les autres actifs courants nets s'élèvent au 31/12/2013 à 6 956 238 DT contre 7 089 190 DT au 31/12/2012. Ils se détaillent comme suit :

Libellé	Solde au 31/12/2013	Solde au 31/12/2012	Variation
Fournisseurs débiteurs	1 304 666	1 776 494	(471 828)
Personnel et comptes rattachés débiteurs	163 209	156 651	6 558
Etat et comptes rattachés débiteurs	6 885 956	6 014 782	871 174
Comptes courants associés débiteurs	71 857	55 335	16 522
Autres débiteurs	152 347	170 360	(18 013)
Comptes de régularisation Actif	311 647	459 525	(147 878)
Total brute	8 889 683	8 633 148	256 535
Provision pour dépréciation des autres actifs courants	(1 933 445)	(1 543 958)	(389 487)
Valeur nette	6 956 238	7 089 190	(132 952)

IV.6. PLACEMENTS ET AUTRES ACTIFS FINANCIERS

Les placements et autres actifs financiers s'élèvent au 31/12/2013 à 3 363 809 DT contre 3 363 809 DT au 31/12/2012. Ils se détaillent comme suit :

Libellé	Solde au 31/12/2013	Solde au 31/12/2012	Variation
Régies d'avance & accreditifs (supérieurs à 3 mois)	3 306 731	3 306 731	-
Blocage Saisie Arrêt	57 078	57 078	-
Total	3 363 809	3 363 809	-

IV.7. LIQUIDITES ET EQUIVALENTS DE LIQUIDITES

Les liquidités et équivalents de liquidités s'élèvent au 31/12/2013 à 12 467 002 DT contre 12 295 663 DT au 31/12/2012. Elles se détaillent comme suit :

Libellé	Solde au 31/12/2013	Solde au 31/12/2012 (*)	Variation
Banques	4 800 934	4 718 920	82 014
Caisses	85 076	181 971	(96 895)
Chèques à encaisser	5 323 992	6 771 852	(1 447 860)
Effets à l'encaissement	-	3 920	(3 920)
Régies d'avance & accreditifs (inférieurs à 3 mois)	1 855 000	214 000	1 641 000
Bons de trésor	402 000	405 000	(3 000)
Total	12 467 002	12 295 663	171 339

(*) Données retraitées à des fins comparatives cf note V : Eléments d'appréciation permettant la comparabilité § 2

IV.8. CAPITAUX PROPRES

Les capitaux propres consolidés sont passés de (127 636 475) DT au 31/12/2012 à (146 310 154) DT au 31/12/2013. Ils se détaillent comme suit :

Libellé	Solde au 31/12/2013	Solde au 31/12/2012 (*)	Variation
Capital social	12 623 472	12 623 472	-
Total 1	12 623 472	12 623 472	-
Réserve légale	2 419 912	2 419 912	-
Réserves spéciales	2 603 050	2 603 050	-
Subvention d'investissement	65 444	69 706	(4 262)
Résultats reportés	(154 838 394)	(136 006 654)	(18 831 740)
Total 2	(149 749 987)	(130 913 985)	(18 836 002)
Réserve spéciale de réévaluation	7 770 790	7 775 052	(4 262)
Ecart de conversion	2 667 003	2 040 762	626 241
Total 3	10 437 793	9 815 814	621 979
Actions propres	(325 774)	(325 774)	-
Total 4	(325 774)	(325 774)	-
Total des capitaux propres avant résultat de l'exercice	(127 014 496)	(108 800 474)	(18 214 022)
Résultat net des sociétés intégrées	(20 064 925)	(18 095 040)	(1 969 885)
Part revenant aux intérêts minoritaires	769 268	(740 962)	1 510 229
Total 5	(19 295 658)	(18 836 002)	(459 656)
Total des capitaux propres après affectation du résultat	(146 310 154)	(127 636 475)	(18 673 678)
Résultat attribuable aux porteurs d'actions ordinaires de la société mère	(19 295 658)	(18 836 002)	(459 656)
Actions ordinaires en circulation	4 207 824	4 207 824	-
Résultat par action (de base et dilué)	(4,586)	(4,476)	(0,109)

(*) Données retraitées à des fins comparatives cf note V : Eléments d'appréciation permettant la comparabilité § 1

IV.9. INTERETS MINORITAIRES

Les intérêts minoritaires ont passé de 2 425 243 DT au 31/12/2012 à 1 992 557 DT au 31/12/2013. Ils se détaillent comme suit :

Libellé	Solde au 31/12/2013	Solde au 31/12/2012	Variation
Intérêts minoritaires dans le capital et les réserves	1 329 641	588 389	741 252
Intérêts minoritaires dans l'écart de conversion	1 432 184	1 095 891	336 292
Intérêts minoritaires dans le résultat	(769 268)	740 962	(1 510 229)
Total	1 992 557	2 425 243	(432 685)

IV.10. EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES

Les emprunts et dettes assimilées s'élèvent au 31/12/2013 à 33 136 396 DT contre 39 558 528 DT au 31/12/2012. Ils se détaillent comme suit :

Libellé	Solde au 31/12/2013	Solde au 31/12/2012	Variation
Échéances à plus d'un an sur emprunts STIP	32 546 850	38 828 760	(6 281 910)
Échéances à plus d'un an sur emprunts SMTP	-	21 648	(21 648)
Échéances à plus d'un an sur crédit-bail SMTP	576 529	647 433	(70 904)
Échéances à plus d'un an sur emprunts SOMACOP	12 503	26 260	(13 757)
Échéances à plus d'un an sur emprunts SOMACOP+	514	34 427	(33 913)
Total	33 136 396	39 558 528	(6 422 132)

Les échéances à plus d'un an et celles à moins d'un an sur emprunts contractés par la société mère se présentent, par bailleur de fonds, dans la page suivante.

IV.11. AUTRES PASSIFS NON COURANTS

Les autres passifs non courants s'élèvent au 31/12/2013 à 844 649 DT contre 971 313 DT au 31/12/2012. Ils se détaillent comme suit :

Libellé	Solde au 31/12/2013	Solde au 31/12/2012	Variation
Emprunts et dettes assortis C.P Etat (*)	844 649	844 649	-
Dépôts et cautionnements reçus	-	126 663	126 663
Total	844 649	971 313	126 663

(*) Il s'agit d'une avance accordée par l'Etat Tunisien à la STIP depuis les premières années d'activité et qui provient d'un don Italien.

IV.12. PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

Les provisions pour risques et charges s'élèvent au 31/12/2013 à 3 542 707 DT contre 3 577 309 DT au 31/12/2012. Elles se détaillent comme suit :

Désignation	Solde au 31/12/2013	Solde au 31/12/2012 (*)	Variation
Provisions pour risques douaniers	182 391	882 420	(700 029)
Provision pour indemnités de départ à la retraite	2 568 412	2 511 544	56 868
Autres provisions pour risques et charges	791 905	183 345	608 560
Total	3 542 707	3 577 309	3 542 707

(*) Données retraitées à des fins comparatives cf note V : Eléments d'appréciation permettant la comparabilité § 1

BAILLEURS DE FONDS	Durée	Franchise	Solde au 31/12/2013			Total
			à + d'un an	à - d'un an	échus impayés	
CREDITS NON RENEGOCIES						
STB Crédit : 2 063 027,120	15 ans	3 ans	429 797	171 919	1 461 311	2 063 027
STB Crédit : 2 372 171,477	15 ans	3 ans	543 623	197 681	1 630 868	2 372 171
STB Crédit : 3 358 906,778	15 ans	3 ans	699 772	279 909	2 379 226	3 358 907
STB Crédit : 1 205 894,625	15 ans	2 ans	301 474	100 491	803 930	1 205 895
STB Crédit : 2 372 546,236	15 ans	2 ans	547 511	182 504	1 596 906	2 326 920
STB Crédit : 2 627 453,764	15 ans	2 ans	606 335	202 112	1 768 478	2 576 926
STB Crédit : 5 000 000,000	7 ans	-	-	-	3 928 571	3 928 571
BFT Crédit : 3 000 000,000	7 ans	2 ans	-	-	3 000 000	3 000 000
BNA Crédit : 8 424 000,000	7 ans	2 ans	-	-	8 424 000	8 424 000
BNA Crédit : 1 576.000,000	7 ans	-	-	-	1 576 000	1 576 000
BNA Crédit : 4 410 000,000	18 mois	-	-	-	3 805 723	3 805 723
BIAT Crédit : 2 500 000,000	7 ans	2 ans	-	-	2 500 000	2 500 000
BH Crédit : 247 000,000	10 ans	-	22 664	42 660	10 135	75 459
AIL Crédit leasing (contrat n°4151/2012)	3 ans	-	12 593	13 979	-	26 572
AIL Crédit leasing (contrat n°1115/2013)	3 ans	-	65 395	54 963	-	120 358
CNSS Crédit : 32 500,000	60 mois	3 ans	32 500	-	-	32 500
CREDITS RENEGOCIES						
ATTIJARI 3 398 135 (Tranche à remboursement fractionné)	5 ans	-	1 288 017	467 621	-	1 755 637
ATTIJARI 2 912 687 (Tranche à remboursement in fine)	In fine	-	2 912 687	-	-	2 912 687
ATTIJARI 3 398 135 (Tranche soumise à abandon conditionné)	-	-	3 765 624	-	-	3 765 624
Amen Bank 7 035 000 (Tranche à remboursement fractionné)	10 ans	3 ans	6 952 235	82 765	-	7 035 000
Amen Bank 4 700 000 (Tranche à remboursement fractionné sans intérêts)	3 ans	-	-	1 566 667	-	1 566 667
Amen Bank 4 180 787 (Tranche soumise à abandon conditionné)	-	-	4 180 787	-	-	4 180 787
BTK 6 000 000 (Tranche à remboursement fractionné)	4 ans	6 mois	1 571 433	1 714 284	142 857	3 428 574
BTK 892 393,392 (Tranche à remboursement fractionné sans intérêts)	4 ans	6 mois	233 736	254 964	33 904	522 604
BTK 3 000 000 (Tranche soumise à abandon conditionné)	-	-	3 000 000	-	-	3 000 000
UIB 2 120 000 (Tranche à remboursement fractionné)	2 ans	-	-	1 013 913	-	1 013 913
UIB 3 180 000 (Tranche à remboursement fractionné sans intérêts)	3 ans	-	3 091 667	88 333	-	3 180 000
UIB 2 289 000 (Tranche soumise à abandon conditionné)	-	-	2 289 000	-	-	2 289 000
Total			32 546 850	6 434 764	33 061 909	72 043 523

IV.13. FOURNISSEURS ET COMPTES RATTACHES

Les fournisseurs et comptes rattachés s'élèvent au 31/12/2013 à 10 892 798 DT contre 9 445 322 DT au 31/12/2012. Ils se détaillent comme suit :

Libellé	Solde au 31/12/2013	Solde au 31/12/2012	Variation
Fournisseurs d'exploitation			
Fournisseurs locaux	2 737 289	2 769 673	(32 384)
Fournisseurs étrangers	2 403 445	2 737 121	(333 676)
Fournisseurs locaux, retenues de garantie	791	791	-
Fournisseurs, factures non parvenues	4 655 348	2 473 226	2 182 121
Fournisseurs locaux, effets à payer	705 602	1 074 187	(368 585)
Total des fournisseurs d'exploitation	10 502 475	9 054 999	1 447 476
Fournisseurs d'immobilisations			
Fournisseurs d'immobilisations locaux	118 994	118 994	-
Fournisseurs d'immobilisations étrangers	25 555	25 555	-
Fournisseurs d'immobilisations locaux, retenues de garantie	245 775	245 775	-
Total des fournisseurs d'immobilisations	390 324	390 324	-
Total	10 892 798	9 445 322	1 447 476

IV.14. AUTRES PASSIFS COURANTS

Les autres passifs courants s'élèvent au 31/12/2013 à 45 790 792 DT contre 32 600 784 DT au 31/12/2012. Ils se détaillent comme suit :

Libellé	Solde au 31/12/2013	Solde au 31/12/2012	Variation
Clients créditeurs	5 006 952	4 702 103	304 849
Personnel et comptes rattachés créditeurs	9 364 402	9 081 887	282 515
Etat et comptes rattachés créditeurs	25 717 034	13 036 231	12 680 803
Comptes courants associés créditeurs	1 348 039	1 308 243	39 795
Autres créditeurs	274 251	1 356 823	(1 082 572)
Comptes de régularisation passif	4 069 296	2 895 727	1 173 569
Provisions courantes pour risques et charges	10 998	219 769	(208 771)
Total	45 790 972	32 600 784	13 190 187

IV.15. CONCOURS BANCAIRES ET AUTRES PASSIFS FINANCIERS

Les concours bancaires et autres passifs financiers s'élèvent au 31/12/2013 à 148 479 524 DT contre 147 995 590 DT au 31/12/2012. Ils se détaillent comme suit :

Libellé	Solde au 31/12/2013	Solde au 31/12/2012	Variation
Échéances à moins d'un an sur emprunts	6 482 436	6 340 764	141 672
Échéances à moins d'un an sur crédit-bail SMTP	325 556	323 194	2 362
Echéances impayées sur emprunts	33 061 909	31 533 384	1 528 525
Emprunts courants	28 882 754	39 007 132	(10 124 378)
Intérêts courus	30 286 235	24 379 340	5 906 895
Banques débitrices	49 440 635	46 411 775	3 028 860
Total	148 479 524	147 995 590	483 935

Les échéances à moins d'un an (pour 6 434 764 DT) ainsi que les échéances impayées (pour 33 061 909 DT) sur les emprunts contractés par la société mère sont détaillées, par bailleur de fonds, dans le tableau des emprunts annexé à la note IV.10.

IV.16. REVENUS

Les revenus réalisés au cours de 2013 s'élèvent à 106 626 832 DT contre 114 346 672 DT réalisés au cours de 2012. Ils se détaillent comme suit :

Libellé	Exercice de 12 mois clos le 31/12/2013	Exercice de 12 mois clos le 31/12/2012	Variation
Ventes locales			
Ventes locales de produits finis	48 990 026	53 685 874	(4 695 848)
Ventes locales de marchandises	13 760 630	14 516 274	(755 644)
Ventes locales de produits intermédiaires	352 042	613 170	(261 127)
Ristournes sur ventes locales	(3 977 360)	(5 059 175)	1 081 815
Total des ventes locales	59 125 339	63 756 143	(4 630 803)
Ventes à l'export			
Exportation de produits finis et de marchandises	46 410 176	50 119 692	(3 709 516)
Exportation de services	1 168 459	1 044 067	124 392
Ristournes sur ventes à l'export	(77 143)	(573 230)	496 088
Total des ventes à l'export	47 501 493	50 590 529	(3 089 036)
Total	106 626 832	114 346 672	(7 719 840)

IV.17. ACHATS DE MARCHANDISES CONSOMMES

Les achats de marchandises consommés totalisent 6 670 439 DT au titre de l'exercice 2013 contre 3 940 376 DT au titre de l'exercice 2012. Les achats de marchandises consommés se détaillent comme suit :

Libellé	Exercice de 12 mois clos le 31/12/2013	Exercice de 12 mois clos le 31/12/2012	Variation
Achats de marchandises	5 112 293	3 407 273	1 705 020
Variation de stocks de marchandises	1 558 146	533 103	1 025 043
Total	6 670 439	3 940 376	2 730 063

IV.18. ACHATS D'APPROVISIONNEMENTS CONSOMMES

Les achats d'approvisionnement consommés totalisent 56 995 669 DT au titre de l'exercice 2013 contre 66 735 161 DT en 2012. Ces achats consommés se détaillent comme suit :

Libellé	Exercice de 12 mois clos le 31/12/2013	Exercice de 12 mois clos le 31/12/2012	Variation
Achats de matières premières et autres approvisionnement	50 079 106	61 743 266	(11 664 160)
Variation de stocks de matières premières	1 870 014	130 789	1 739 224
Sous total	51 949 120	61 874 055	(9 924 936)
Achats de fournitures et de matières consommables	5 046 550	4 861 105	185 444
Total général	56 995 669	66 735 161	(9 739 491)

IV.19. CHARGES DE PERSONNEL

Les charges de personnel encourus en 2013 s'élèvent à 27 044 874 DT contre 26 376 692 DT en 2012. Elles se détaillent comme suit :

Libellé	Exercice de 12 mois clos le 31/12/2013	Exercice de 12 mois clos le 31/12/2012 (*)	Variation
Salaires	21 434 277	20 879 309	554 968
Charges sociales	4 813 942	4 721 871	92 070
Autres charges sociales	506 805	463 142	43 663
Cotisations au fonds social	232 982	220 808	12 174
Indemnité de départ à la retraite	56 868	91 562	(34 694)
Total	27 044 874	26 376 692	668 182

(*) Données retraitées à des fins comparatives cf note V : Eléments d'appréciation permettant la comparabilité § 1

IV.20. DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET AUX PROVISIONS

Les dotations aux amortissements et aux provisions s'élèvent au titre de l'exercice 2013 à 12 517 535 DT contre 11 714 171 DT au titre de l'exercice 2012. Elles se détaillent comme suit :

Libellé	Exercice de 12 mois clos le 31/12/2013	Exercice de 12 mois clos le 31/12/2012	Variation
Dotation aux résorptions des charges à répartir	11 638	10 220	1 419
Dotation aux amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles	9 913 286	10 398 170	(484 884)
Dotation aux provisions pour risques & charges	797 702	966 816	(169 114)
Dotation aux provisions pour dépréciation des stocks	229 112	576 057	(346 945)
Dotation aux provisions pour dépréciation des clients	2 699 615	3 006 773	(307 158)
Dotation aux provisions pour dépréciation des autres actifs courants	332 162	222 056	110 106
Reprise sur provisions pour risques & charges	(1 114 171)	(2 819 525)	1 705 353
Reprise sur provision pour dépréciation des stocks	(265 341)	(329 823)	64 482
Reprise sur provision pour dépréciation des clients	(86 468)	(115 042)	28 574
Reprise sur provision pour dépréciation des éléments financiers	-	(201 531)	201 531
Total	12 517 535	11 714 171	803 365

IV.21. CHARGES FINANCIERES NETTES

Les charges financières nettes supportées en 2013 s'élèvent à 13 924 984 DT contre 12 317 475 DT en 2012. Elles se détaillent comme suit :

Libellé	Exercice de 12 mois clos le 31/12/2013	Exercice de 12 mois clos le 31/12/2012	Variation
Intérêts sur emprunts non courants	1 440 677	1 375 315	65 362
Intérêts de retard de paiement	5 170 448	5 026 929	143 518
Intérêts des comptes courants bancaires	3 711 322	3 283 469	427 854
Intérêts sur crédits d'exploitation (Achats de MP)	1 163 596	1 204 961	(41 365)
Intérêts sur escomptes des effets recevoir	465 239	316 852	148 387
Intérêts sur financement des exportations	848 221	275 010	573 211
Intérêts sur crédits de financement des stocks	49 600	4 444	45 156
Autres intérêts et pénalités	902 538	380 627	521 911
Intérêts créditeurs des comptes courants bancaires	82 542	(142 707)	225 249
Escomptes accordés	14 942	151 816	(136 874)
Intérêts des dettes fournisseurs	0	81 159	(81 159)
Intérêts sur obligations cautionnées	33 262	31 267	1 996
Pertes et gains de change non réalisés	(13 047)	(437 716)	424 669
Pertes et gains de change réalisés	14 398	878 911	(864 513)
Autres charges et produits financiers	41 246	(112 861)	154 107
Total	13 924 984	12 317 475	1 607 508

V. ELEMENTS D'APPRECIATION PERMETTANT LA COMPARABILITE

1- Indemnité de départ à la retraite

Antérieurement à l'exercice clos le 31 décembre 2013, les engagements de la STIP au titre des indemnités de départ à la retraite n'étaient pas provisionnés.

Lesdits engagements relèvent des avantages postérieurs à l'emploi et font partie intégrante des "régimes à prestations définies", c'est-à-dire des régimes par lesquels l'employeur s'engage sur un montant prévu conventionnellement, le plus souvent en fonction du salaire et de l'ancienneté du salarié : engagement dit « *de résultat* ».

Les engagements de la société mère au titre des indemnités de départ à la retraite présentent les caractéristiques suivantes :

- Elles sont obligatoires en vertu de l'engagement pris par la société de les octroyer ;
- Elles sont versées en une fois sous forme de capital ;
- Elles ne sont dues que si le salarié est présent dans l'entreprise au moment de son départ à la retraite.

De part leurs caractéristiques susvisées, les engagements au titre des indemnités de départ à la retraite constituent, pour la société mère, et au sens des normes comptables en vigueur, un passif dont le montant et l'échéance sont incertains et justifient, en conséquence, leur constatation sous forme de provisions pour risques et charges.

La non comptabilisation d'une provision pour engagements liés aux indemnités de départ à la retraite a eu pour effet de situer les charges comptabilisées lors des exercices antérieurs à 2013 (coûts des

services rendus et coût financier lié à l'actualisation des engagements) en deçà de leur niveau réel à concurrence de 2.511.544 DT dont 2.419.982 DT imputables aux exercices antérieurs à 2012.

La correction, en 2013, de l'incidence de cette situation a donné lieu, conformément au traitement rétrospectif exigé dans pareilles circonstances, par la norme NC 11 relative aux modifications comptables, à :

- L'ajustement négatif des capitaux propres d'ouverture de l'exercice 2013, à hauteur de 2.511.544 Dinars dont 2.419.982 Dinars impactant les capitaux propres d'ouverture de l'exercice 2012.
- Le retraitement, à des fins comparatives, des données de l'exercice clos le 31 décembre 2012. Ce retraitement n'a été effectué que pour les besoins de comparaison et ne conduit, en aucun cas, à modifier les états financiers publiés au titre du même exercice.

2- Chèques à encaisser

Antérieurement à l'exercice clos le 31 décembre 2013, les chèques à encaisser figuraient à l'actif du bilan, en totalité, parmi les « Liquidités et équivalents de liquidités ».

Un changement de méthode de présentation a eu lieu en 2013 et a consisté à présenter les chèques à encaisser reçus des clients à la date de clôture de l'exercice et non encore versés en banques jusqu'au 31 janvier 2014, à l'actif du bilan, parmi les « Clients et comptes rattachés ».

Le changement, en 2013, de cette méthode de présentation a donné lieu au retraitement, à des fins comparatives, des données de l'exercice clos le 31 décembre 2012. Ce retraitement, qui a porté sur la somme de 6.347.814 DT, n'a été effectué que pour les besoins de comparaison et ne conduit, en aucun cas, à modifier les états financiers publiés au titre du même exercice.

3- Retraitement effectués au niveau de l'état des flux

Retraitement effectué pour la correction d'une erreur matérielle affectant les deux lignes susmentionnées de l'état de flux de trésorerie :

Rubrique	avant retraitement	Retraitement	Après retraitement
Encaissements provenant des subventions d'investissement	(123 825)	148 825	25 000
Décaissement pour remboursement des emprunts	(74 646 962)	(148 825)	(74 795 787)

VI. ENGAGEMENTS HORS BILAN
1- Engagements financiers (STIP)

Type d'engagement	Valeur Totale	Tiers	Entreprises liées	Associés	Provisions
1- Engagements donnés					
a) Garanties réelles					
• Hypothèques					
Hypothèque de 1 ^{er} rang et en pari passu sur la propriété sise à la zone de Ksar Saïd		BFT, ATB, UBCI, AMEN BANK, BNA, BIAT, UIB		BTK, STB et Attijari B	
Hypothèque de 1 ^{er} rang et en pari passu sur la propriété sise à Ezzaïet		BFT, ATB, UBCI, AMEN BANK, BNA, BIAT, UIB		BTK, STB et Attijari B	
Hypothèque de 1 ^{er} rang et en pari passu sur la propriété sise à Tunis (Siège social)		ATB, UBCI		Attijari B	
• Nantissements					
Nantissement en rang utile en pari passu sur les fonds de commerce sis à Ezzaïet et à Menzel Bourguiba (Y compris les matériels et outillages)		BFT, ATB, UBCI, AMEN BANK, BIAT et UIB		BTK, STB et Attijari B	
b) Effets escomptés et non échus	3 653 744	ATB, BNA et BH			
TOTAL	3 653 744				
2 - Engagements reçus					
a) garanties personnelles					
• Cautions personnelles	11 100 000				
Cautions accordées par un client	1 000 000	SPG			
Cautions accordées par un client	1 500 000	SPG			
Cautions accordées par un	3 000 000	SPG			

client					
Caution accordée par un client	2 000 000	STPCI			
Caution accordée par un client	1 200 000	SOCOP			(2 087 927)
Caution accordée par un client	400 000	Gros Pneus			
Caution accordée par un client	1 000 000	CSPD			
Caution accordée par un client	1 000 000	SNP			(6 151 264)
• Cautions bancaires	200 000				
Caution accordée par un client	200 000	Sté JOMAA			
b) Garanties réelles					
• Hypothèques	4 400 000				
Hypothèque sur titre foncier n° 39984 (1 ^{er} rang)	200 000	JOMAA ET CIE			
Hypothèque sur titre foncier n° 48957 (1 ^{er} rang)	50 000	JOMAA ET CIE			
Hypothèque sur titre foncier n° 75959 (1 ^{er} rang)	800 000	JOMAA ET CIE			
Hypothèque sur titre foncier n° 34391 (vente en cours)	500 000	SOCOP			(2 087 927)
Hypothèque sur titre foncier n° 19282 (affaire en cours)	300 000	SOCOP			(2 087 927)
Hypothèque sur titre foncier n° 49059	150 000	SPE			
Hypothèque 1 ^{er} rang (Zone industrielle Charguia)	1 700 000	STPCM			(1 886 092)
Hypothèque sur titre foncier n° 90475	700 000	SNP			(6 151 264)
• Nantissements	2 868 811				
Contrat de nantissement sur 4 fonds de commerce	1 246 000	JOMAA ET CIE			
Contrat de nantissement sur un fonds de commerce	922 811	JOMAA ET CIE			
Contrat de nantissement sur un fonds de commerce	300 000	SPE			
Contrat de nantissement sur un fonds de commerce	400 000	STPCM			(1 886 092)

TOTAL	18 568 811				
3 - Engagements réciproques					
• Cautions bancaires au profit de la douane	10 662 028	BNA, BH, BIAT, BFT, UIB, BT, UBCI			
TOTAL	10 662 028				

2- Engagements financiers (SMTP)

Type d'engagement	Valeur Totale	Tiers	Entreprises liées	Associés	Provisions
Engagements donnés					
a) Garanties personnelles					
• Avals et cautions					
b) Garanties réelles					
• Nantissements	6 331 815				
Contrat de nantissement sur un fonds de commerce	3 718 685	BMCE			
Contrat de nantissement sur un fonds de commerce	2 613 130	SGMB			
TOTAL	6 331 815				

3- Dettes garanties par des sûretés (STIP)

Postes concernés	Montant garanti
• Emprunts d'investissement	72 043 523
AMEN BANK	12 782 454
BFT	3 000 000
BH	75 459
BIAT	2 500 000
BNA	13 805 723
Attijari BANK	8 433 948
BTK	6 951 178
STB	17 832 418
UIB	6 482 913
CNSS	32 500

VII. EVENTUALITES

1- La STIP a fait l'objet, au cours des premiers mois de l'année 2014, d'un contrôle fiscal couvrant les années 2011 et 2012 au titre de l'impôt sur les sociétés, des acomptes provisionnels, de la TVA, de la retenue à la source, de la TFP, de la contribution au FOPROLOS, de la TCL et de la taxe au profit du FODEC. Les résultats de ce contrôle fiscal ne sont pas encore notifiés à la société.

2- La SMTP a fait l'objet, au cours des premiers mois de l'année 2014, d'un contrôle fiscal couvrant les années 2009 à 2012. Elle a reçu une notification de redressement de ses bases d'imposition au titre de l'exercice 2009 et a, par conséquent, constitué à la date de clôture de l'exercice 2013 une provision pour risques et charges s'élevant à 8.726.230 MAD, soit 1.754.059 DT. Toutefois, les résultats du contrôle fiscal au titre des exercices 2010 à 2012 ne sont pas encore notifiés à la SMTP et aucune provision n'a été constituée à cet effet.

3- La confrontation entre les engagements comptabilisés par la STIP jusqu'au 30 juin 2010 et ceux arrêtés, à la même date, par certaines banques ayant confirmé les dits engagements dans le cadre de la privatisation qui était envisagée par ouverture du capital à des investisseurs stratégiques mais n'ayant pas conclu des arrangements avec la STIP ou actualisé leurs engagements a permis de relever des écarts entre ceux pris en compte en comptabilité et ceux inscrits sur les livres de ces banques au titre des intérêts et des engagements par signature pour respectivement 198.000 DT et -903.000 DT. Ces écarts, qui peuvent avoir un impact sur les états financiers au 31 décembre 2013, n'ont pu être mis à jour en l'absence de confirmations plus récentes des engagements de la STIP envers ces banques.

SOCIETE TUNISIENNE DES INDUSTRIES DE PNEUMATIQUES SA

Rapport des commissaires aux comptes sur l'audit des États financiers consolidés- Exercice clos le 31 décembre 2013

Messieurs les actionnaires de la Société Tunisienne des Industries de pneumatiques,

En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale Ordinaire, nous avons l'honneur de vous présenter notre rapport sur le contrôle des états financiers consolidés de la **SOCIETE TUNISIENNE DES INDUSTRIES DE PNEUMATIQUES** arrêtés au 31 décembre 2013, tels qu'annexés au présent rapport.

1- Nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés ci joints de la **SOCIETE TUNISIENNE DES INDUSTRIES DE PNEUMATIQUES** et de ses filiales comprenant le bilan consolidé au 31 décembre 2013 ainsi que l'état de résultat consolidé, l'état des flux de trésorerie consolidé et les notes aux états financiers consolidés pour l'exercice clos à cette date.

Responsabilité de la direction pour les états financiers consolidés

2- La direction est responsable de la préparation et de la présentation sincère de ces états financiers consolidés conformément au Système Comptable des Entreprises, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité des commissaires aux comptes

3- Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers consolidés sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique et de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives.

4- Cet audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournies dans les états financiers consolidés. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états financiers consolidés contiennent des anomalies significatives, que celles ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En procédant à ces évaluations du risque, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans le groupe relatif à l'établissement et la présentation sincère des états financiers consolidés afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance.

Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers consolidés.

5- Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion sur les états financiers consolidés.

Opinion

6- A notre avis, les états financiers consolidés de la **SOCIETE TUNISIENNE DES INDUSTRIES DE PNEUMATIQUES**, annexés au présent rapport, sont réguliers et présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière du groupe au 31 décembre 2013, ainsi que le résultat de ses opérations et les flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date conformément au système comptable des entreprises.

Paragraphes d'observation

7- Nous attirons votre attention sur les notes suivantes aux états financiers qui décrivent certaines situations. Notre opinion ne comporte pas de réserves concernant ces questions.

7.1. La note III.5 aux états financiers qui souligne l'existence d'une incertitude significative susceptible de jeter un doute important sur la capacité du groupe à poursuivre son activité.

Cette note indique que le groupe a accusé une perte nette consolidée de 19 295 658 DT pour l'exercice clos au 31 décembre 2013, portant les capitaux propres consolidés arrêtés à cette date à la somme négative de 146 310 154 DT.

Sur une base consolidée, le passif exigible était, au 31 décembre 2013, supérieur de 129 813 557 DT à l'actif circulant et le passif total supérieur de 144 317 596 DT au total de l'actif.

Par ailleurs, et en dehors des décisions prises par l'Assemblée Générale Extraordinaire de la société mère du 30 juin 2008 prévoyant simultanément une réduction du capital motivée par des pertes de 29.454.768 DT par la réduction de la valeur nominale de l'action de 10 DT à 3 DT et une augmentation du capital en numéraire, non suivie d'effets, de 42.078.240 DT par émission de nouvelles actions de 3 DT chacune, la situation financière de ladite société n'a pas encore fait l'objet d'un véritable assainissement.

Suite à la révolution, la Direction Générale de la société mère a entamé l'examen avec les banques concernées d'une nouvelle démarche permettant d'adapter l'approche de restructuration de la société à la situation actuelle du pays après la révolution et favorisant l'avancement dans le sens de l'amélioration des performances de la STIP et ce, dans l'attente de la solution finale dont la composante essentielle est une augmentation substantielle du capital à réaliser par des actionnaires de référence.

La société mère s'est officiellement arrangée avec cinq banques privées et continue à négocier avec les autres banques concernées pour le traitement de ses engagements.

Un conseil interministériel s'est tenu le 8 octobre 2012 pour étudier la situation de la STIP et a recommandé certaines actions visant le financement des achats de matières premières à temps et l'établissement d'un business plan qui adopte le principe de l'augmentation du capital par un investisseur stratégique qui garantit la continuité de l'activité.

Deux réunions ont été également tenues, en janvier 2013 et en février 2013, au siège de la Direction Générale de la Privatisation, en présence de représentants des deux banques publiques concernées par l'opération d'assainissement financier proposée par la STIP.

Les graves problèmes menaçant la survie de la société mère ont été, par ailleurs, au centre d'une visite effectuée par le ministre de l'industrie, en juillet 2013, à l'usine de M'saken, au cours de laquelle le ministre a affirmé la nécessité, pour la STIP, d'élaborer un plan de redressement sincère intégrant à la fois son développement industriel et sa restructuration financière en exprimant, en contrepartie, l'engagement de son département à la soutenir.

Suite à la présentation au ministère de l'industrie d'une étude de restructuration technique des deux unités de production en vue d'optimiser leur rendement et de mettre en place une stratégie commerciale, une réunion de travail a été tenue au siège du dit ministère ayant pour objet le dossier de restructuration de la STIP.

Faute de concrétisation de la restructuration financière de la société mère, des doutes importants pèsent sur la continuité d'exploitation du groupe. L'application des principes comptables généralement admis dans un contexte normal de poursuite des activités concernant notamment l'évaluation des actifs et des passifs pourrait s'avérer inappropriée.

7.2. La note V.1 aux états financiers qui indique qu'antérieurement à l'exercice clos le 31 décembre 2013, les engagements de la STIP au titre des indemnités de départ à la retraite n'étaient pas provisionnés. De part leurs caractéristiques, les engagements au titre des indemnités de départ à la retraite constituent, pour le groupe, et au sens des normes comptables en vigueur, un passif dont le montant et l'échéance sont incertains et justifient, en conséquence, leur constatation sous forme de provisions pour risques et charges.

La non comptabilisation d'une provision pour engagements liés aux indemnités de départ à la retraite du personnel de la STIP a eu pour effet de situer les charges comptabilisées lors des exercices antérieurs à 2013 en deçà de leur niveau réel à concurrence de 2.511.544 DT dont 2.419.982 DT imputables aux exercices antérieurs à 2012.

La correction, en 2013, de l'incidence de cette situation a donné lieu, conformément au traitement rétrospectif exigé dans pareilles circonstances, par la norme NC 11 relative aux modifications comptables, à l'ajustement négatif des capitaux propres d'ouverture de l'exercice 2013 à hauteur de 2.511.544 Dinars dont 2.419.982 Dinars impactant les capitaux propres d'ouverture de l'exercice 2012 et au retraitement, à des fins comparatives, des données de l'exercice clos le 31 décembre 2012.

7-3- La note VII.1 aux états financiers qui indique que la STIP a fait l'objet, au cours des premiers mois de l'année 2014, d'un contrôle fiscal couvrant les années 2011 et 2012 au titre de l'impôt sur les sociétés, des acomptes provisionnels, de la TVA, de la retenue à la source, de la TFP, de la contribution au FOPROLOS, de la TCL et de la taxe au profit du FODEC. Les résultats de ce contrôle fiscal ne sont pas encore notifiés à la société mère.

7-4- La note VII.2 aux états financiers qui indique que la SMTP a fait l'objet, au cours des premiers mois de l'année 2014, d'un contrôle fiscal couvrant les années 2009 à 2012. Elle a reçu une notification de redressement de ses bases d'imposition au titre de l'exercice 2009 et a, par conséquent, constitué à la date de clôture de l'exercice 2013 une provision pour risques et charges s'élevant à 8.726.230 MAD, soit 1.754.059 DT. Toutefois, les résultats du contrôle fiscal au titre des exercices 2010 à 2012 ne sont pas encore notifiés à la SMTP et aucune provision n'a été constituée à cet effet.

7-5- La note VII.3 aux états financiers qui indique que la confrontation entre les engagements comptabilisés par la STIP jusqu'au 30 juin 2010 et ceux arrêtés, à la même date, par certaines banques ayant confirmé les dits engagements dans le cadre de la privatisation qui était envisagée par ouverture du capital à des investisseurs stratégiques mais n'ayant pas conclu des arrangements avec la STIP ou actualisé leurs engagements a permis de relever des écarts entre ceux pris en compte en comptabilité et ceux inscrits sur les livres de ces banques au titre des intérêts et des engagements par signature pour respectivement 198 000 DT et -903 000 DT. Ces écarts, qui peuvent avoir un impact sur les états financiers au 31 décembre 2013, n'ont pu être actualisés en l'absence de confirmations plus récentes des engagements de la STIP envers ces banques.

Fait à Tunis, le 19 juin 2014

Les commissaires aux comptes

AMC Ernst & Young

Mohamed Zinelabidine CHERIF

Financial Auditing & Consulting

Mohamed Neji HERGLI

SICAV BH OBLIGATAIRE

SITUATION TRIMESTRIELLE ARRETEE AU 31 MARS 2014

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LA COMPOSITION DE L'ACTIF NET ET LES ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS AU 31 MARS 2014.

En exécution du mandat de commissariat aux comptes qui nous a été confié et en application des dispositions de l'article 8 du Code des Organismes de Placement Collectif tel que promulgué par la Loi n° 2001-83 du 24 Juillet 2001, nous avons examiné la composition de l'actif net de la société « SICAV BH OBLIGATAIRE » arrêté au 31 Mars 2014.

Nous avons également examiné les états financiers trimestriels, arrêtés au 31 Mars 2014, établis conformément aux Normes Comptables 16 et 19, approuvées par Arrêté du Ministre des Finances du 22 Janvier 1999.

Ces états financiers sont établis sous la responsabilité des organes de direction et d'administration de la société. Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit.

Nous avons conduit notre mission conformément aux normes d'audit généralement admises. Ces normes exigent que nous planifions et que nous accomplissions l'audit de façon à obtenir une assurance raisonnable nous permettant de conclure que les états financiers ne sont pas entachés d'inexactitudes significatives.

Un audit est l'examen, sur la base de tests, des preuves de validité des montants et informations contenus dans les états financiers. Il comprend, généralement, la vérification des principes comptables utilisés et des estimations significatives faites par la direction, ainsi qu'une évaluation globale de la présentation des états financiers. Nous pensons que notre audit fournit un fondement raisonnable à notre opinion.

1/ Le solde de poste « créances d'exploitation » s'élève au 31 Mars 2014 à 105 840 Dinars. Il comprend la dernière échéance en principal et en intérêts du 01 Juin 2011 de l'emprunt obligataire « HOURIA 2000 », qui demeure impayée à la date d'émission de ce rapport.

Selon les informations disponibles, la banque garante de cet emprunt a refusé le règlement de cette échéance et elle a engagé une action de résiliation du plan de redressement homologué par le tribunal, motivé par le non respect par l'administrateur judiciaire dudit plan. Le 6 Décembre 2011, le tribunal de première instance de Sousse a décidé la suspension des procédures de redressement judiciaire de la société « HOTEL HOURIA ». Il est actuellement très incertain d'anticiper sur le sort final de cette affaire et aucune dépréciation de cette créance n'a été constituée dans les états financiers pour couvrir le risque de défaut de paiement.

2/ Au 31 Mars 2014, la société « SICAV BH OBLIGATAIRE » détient 29 726 titres au capital de la société « SICAV AMEN TRÉSOR » pour une valeur de 3 175 153 Dinars. Toutefois, il est à signaler que l'article (2) des statuts stipule que la société « SICAV BH OBLIGATAIRE » a pour objet uniquement de gérer un portefeuille de valeurs obligataires.

3/ Les organismes de placement collectif en valeurs mobilières ne peuvent détenir plus de 10% d'une même catégorie de valeurs mobilières d'un même émetteur, sauf s'il s'agit de l'Etat, des collectivités locales ou de valeurs mobilières garanties par l'Etat. A ce titre, il est à signaler que nos travaux de vérification ont été limités par le fait que les informations disponibles ne nous permettent pas la vérification du respect de ce ratio concernant les placements en billets de trésorerie et certificats de dépôts.

4/ La société « SICAV BH OBLIGATAIRE » emploie 18,10 % de son actif en titres émis (Emprunts Obligataires BH) ou titres garantis (Emprunts Obligataires et Billets de Trésorerie) par la « BANQUE DE L'HABITAT », ce qui est en dépassement par rapport à la limite maximale de 10% fixée par l'article 29 du Code des Organismes de Placement Collectif.

A cet effet, le Conseil du Marché Financier a adressé à la société « SIFIB-BH », gestionnaire de la société « SICAV BH OBLIGATAIRE », une lettre en vue de régulariser sans délai la situation de la dite SICAV conformément aux dispositions de l'article 29 du Code des Organismes de Placement Collectif.

Sur la base de notre examen limité et sous réserve de l'incertitude portant sur la recouvrabilité de la dernière échéance de l'emprunt « HOURIA 2000 » décrite au point 1 et en dehors des observations formulées au niveau des points 2, 3 et 4 sur la composition de l'actif, nous n'avons pas relevé d'autres faits qui nous laissent à penser que les états financiers trimestriels, ci-joints, de la société « SICAV BH OBLIGATAIRE » arrêtés au 31 Mars 2014, ne présentent pas sincèrement dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de la société, ainsi que le résultat de ses opérations et des mouvements sur l'actif net pour le trimestre clos le 31 Mars 2014.

Tunis, le 30 Avril 2014

Le Commissaire Aux Comptes :
P/CMC – DFK International
Hichem AMOURI

BILAN
arrêté au 31/03/2014
(Unité : en Dinars Tunisiens)

	Notes	31/03/2014	31/03/2013	31/12/2013
ACTIF				
AC 1 - Portefeuille - titres	3-1	87 732 224	90 733 535	90 151 452
a - Actions, Valeurs assimilées et droits rattachés		3 175 153	3 054 294	3 143 941
b - Obligations et Valeurs assimilées		83 976 191	86 687 157	86 337 697
c - Autres Valeurs		580 880	992 084	669 814
AC 2 - Placements monétaires et disponibilités		29 758 543	36 909 703	27 977 096
a - Placements monétaires	3-3	14 621 031	20 683 865	14 752 551
b - Disponibilités		15 137 512	16 225 838	13 224 546
AC 3 - Créances d'exploitation	4	105 840	105 840	105 840
AC 4 - Autres actifs		-	-	-
TOTAL ACTIF		117 596 607	127 749 077	118 234 388
PASSIF				
PA 1 - Opérateurs créditeurs	3-6	133 479	143 564	149 197
PA 2 - Autres créditeurs divers	3-7	475 547	453 995	447 380
TOTAL PASSIF		609 025	597 559	596 577
ACTIF NET				
CP 1 - Capital	3-5	111 260 440	121 207 945	113 009 676
CP 2 - Sommes distribuables		5 727 141	5 943 573	4 628 135
a - Sommes distribuables des exercices antérieurs		4 555 292	4 770 075	625
b - Sommes distribuables de l'exercice en cours		1 171 849	1 173 498	4 627 510
ACTIF NET		116 987 582	127 151 519	117 637 811
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		117 596 607	127 749 077	118 234 388

ETAT DE RESULTAT
arrêté au 31/03/2014
(Unité : en Dinars Tunisiens)

	Notes	Période du 01/01/2014 au 31/03/2014	Période du 01/01/2013 au 31/03/2013	Période du 01/01/2013 au 31/12/2013
<u>PR 1 - Revenus du portefeuille - titres</u>	3-2	1 013 758	956 918	4 259 255
a - Dividendes		-	-	97 777
b - Revenus des obligations et valeurs assimilées		1 006 542	946 148	4 121 382
c - Revenus des autres valeurs		7 216	10 770	40 095
<u>PR 2 - Revenus des placements monétaires</u>	3-4	361 066	420 149	1 731 565
TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS		1 374 824	1 377 068	5 990 820
<u>CH 1 - Charges de gestion des placements</u>	3-8	132 299	142 384	593 302
REVENU NET DES PLACEMENTS		1 242 526	1 234 684	5 397 518
<u>PR 3 - Autres produits</u>		-	-	-
<u>CH 2 - Autres charges</u>	3-9	45 520	47 514	197 791
RESULTAT D'EXPLOITATION		1 197 005	1 187 169	5 199 727
<u>PR 4 - Régularisation du résultat d'exploitation</u>		- 25 156	-13 671	-572 217
SOMMES DISTRIBUABLES DE LA PERIODE		1 171 849	1 173 498	4 627 510
<u>PR 4 - Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)</u>		25 156	13 671	572 217
* Variation des +/- valeurs potentielles sur titres		31 212	25 208	18 240
* +/- valeurs réalisées sur cession des titres		-1 161	-	-4 608
* Frais de négociation		-	-	-
RESULTAT NET DE LA PERIODE		1 227 057	1 212 377	5 213 360

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET

arrêté au 31/03/2014
(Unité : en Dinars Tunisiens)

	<i>Période du</i> 01/01/2014 au 31/03/2014	<i>Période du</i> 01/01/2013 au 31/03/2013	<i>Période du</i> 01/01/2013 au 31/12/2013
<u>AN 1 - Variation de l'Actif Net résultant</u>			
<u>des opérations d'exploitation</u>			
a - Résultat d'exploitation	1 197 005	1 187 169	5 199 727
b - Variation des +/- values potentielles			
sur titres	31 212	25 208	18 240
c - +/- values réalisées sur cession de titres	- 1 161	-	- 4 608
d - Frais de négociation de titres	-	-	-
	-	-	4 889 987
<u>AN 2 - Distribution des dividendes</u>			
<u>AN 3 - Transaction sur le capital</u>			
a - Souscriptions	32 797 615	20 846 243	89 621 356
* Capital	31 827 400	20 277 600	87 975 100
* Régularisation des sommes non distrib.	- 460 634	-295 587	- 1 308 571
* Régularisations des sommes distrib.	1 430 849	864 230	2 954 826
b - Rachats	34 674 901	18 948 329	96 348 144
* Capital	33 632 400	18 410 800	94 412 100
* Régularisation des sommes non distrib.	- 486 348	-267 967	- 1 398 057
* Régularisation des sommes distrib.	1 528 848	805 496	3 334 102
VARIATION DE L'ACTIF NET	- 650 229	3 110 291	- 6 403 417
<u>AN 4 - Actif Net</u>			
a - En début de période	117 637 811	124 041 227	124 041 227
b - En fin de période	116 987 582	127 151 519	117 637 811
<u>AN 5 - Nombre d'action</u>			
a - En début de période	1 146 824	1 211 194	1 211 194
b - En fin de période	1 128 774	1 229 862	1 146 824
VALEUR LIQUIDATIVE	103,641	103,387	102,577
AN 6 TAUX DE RENDEMENT ANNUALISE	4,21%	3,86%	3,95%

NOTES AUX ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS

Arrêtées au 31 / 03 / 2014

1 - Référentiel d'élaboration des états financiers :

Les états financiers trimestriels arrêtés au 31/03/2014, sont établis conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

2 - Principes comptables appliqués :

Les états financiers trimestriels sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille titre à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

2-1 Prise en compte des placements et des revenus y afférents :

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat.

Les intérêts sur les placements en obligations et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

2-2 Evaluation des autres placements :

Les placements en obligations et valeurs similaires admises et non admises à la cote demeurent évalués à leur prix d'acquisition lorsqu'ils n'ont pas fait l'objet depuis leur acquisition, de transaction ou de cotation à un prix différent. Ils sont évalués à la valeur de marché lorsqu'ils ont fait l'objet de transaction ou de cotation à une date récente.

La société « SICAV BH OBLIGATAIRE » a procédé le 20 Mai 2005, au changement de la méthode d'évaluation des obligations. Selon la nouvelle méthode, les obligations sont toujours évaluées à leur coût d'acquisition sans tenir compte du cours boursier.

Les placements en Bons du Trésor Assimilables (BTA) sont évalués à leur coût d'acquisition ajusté du montant de l'amortissement de la décote ou de la prime jusqu'à l'échéance.

Les placements monétaires sont évalués à leur prix d'acquisition.

3 - Notes sur les éléments du bilan et de l'état de résultat

3 - 1 Note sur le portefeuille - titres

Le solde de ce poste s'élève au 31/03/2014, à 87 732 224 Dinars, contre un solde de 90 733 535 Dinars au 31/03/2013. L'état du portefeuille titre au 31 Mars 2014, se détaille ainsi :

Désignation du titre	Nbre de titres	Coût d'acquisition	Val. au 31/03/2014	% actif	Note/garantie
BTA	10 000	10 000 000	10 557 385	8,98%	
BTA7,5 % Avril 2014	9 500	9 500 000	10 055 814	8,55%	-
BTA 5,50% Mars 2019	500	500 000	501 571	0,43%	-
Obligations de sociétés	1 026 000	71 750 008	73 418 806	62,43%	
AIL 2010-1	8 000	320 000	333 182	0,28%	BBB+
AIL 2012-1	8 000	640 000	667 017	0,57%	BBB+
AMEN BANK 2009 (A)	20 000	1 466 400	1 498 455	1,27%	-
AMEN BANK 2009 (B)	15 000	1 099 859	1 124 256	0,96%	-
AMEN BANK 2010	40 000	3 199 857	3 282 470	2,79%	-
AMEN BANK 2011/1	40 000	3 200 000	3 280 005	2,79%	-
ATB 2007/1	20 000	1 520 000	1 589 211	1,35%	-
ATL 2009/3	25 000	500 000	505 167	0,43%	BBB
ATL 2010-1 5 ANS VAR	10 000	400 000	411 187	0,35%	BBB
ATL 2012-1	10 000	800 000	832 890	0,71%	BBB
ATL 2013/1	10 000	1 000 000	1 051 270	0,89%	BBB
ATL 2013-2	5 000	500 000	510 810	0,43%	BBB
ATTIJARI BANK 2010	12 000	685 704	692 052	0,59%	-
ATTIJARI LEASING 2010-1	15 000	600 000	614 790	0,52%	BB+
ATTIJARI LEASING 2011	20 000	1 200 000	1 212 309	1,03%	BB+
ATTIJARI LEASING 2012-1	10 000	1 000 000	1 042 449	0,89%	BB+
ATTIJARI LEASING 2012-2	5 000	400 000	405 744	0,35%	BB+
ATTIJARI LEASING SUB 2009	7 500	750 000	755 967	0,64%	BBB+
BH 2009	75 000	6 345 050	6 412 129	5,45%	-
BH 2013-1 FIXE 6.8%	30 000	3 000 000	3 123 853	2,66%	-
BH 2013-1 VAR TMM+1.80%	20 000	2 000 000	2 078 683	1,77%	-
BH SUB 2007	10 000	200 000	202 964	0,17%	-
BNA 2009	25 000	1 833 300	1 911 184	1,63%	-
BTE 2009	30 000	1 800 000	1 841 011	1,57%	-
BTE 2010 (A) 10 ANS TX VAR	7 000	490 000	501 325	0,43%	-
BTE 2011	10 000	1 000 000	1 006 684	0,86%	-
BTK 2009 (C)	15 000	1 099 888	1 104 380	0,94%	-
BTK 2012-1	10 000	857 150	873 365	0,74%	-
CHO2009	7 000	525 000	533 693	0,45%	BIAT
CHO-2009	2 000	150 000	151 699	0,13%	BIAT
CIL 2009/2	7 500	150 000	153 499	0,13%	BBB
CIL 2010/2	30 000	1 200 000	1 221 064	1,04%	BBB

CIL 2011/1 FX	5 000	200 000	201 085	0,17%	BBB
CIL 2011/1 VAR	5 000	200 000	201 071	0,17%	BBB
CIL 2012/1	5 000	300 000	300 079	0,26%	BBB-
CIL 2013/1	5 000	500 000	508 899	0,43%	BBB-
E S AMEN BANK 2008	7 500	562 500	589 685	0,50%	-
HL 2009/1	7 500	150 000	154 480	0,13%	BB+
HL 2009/2	10 000	200 000	204 533	0,17%	BB+
HL 2010/2	30 000	1 200 000	1 218 061	1,04%	BB+
HL 2010-1	10 000	400 000	413 663	0,35%	BB+
HL 2012/1	4 000	320 000	328 758	0,28%	BB
HL 2013/1	10 000	1 000 000	1 048 243	0,89%	BB
HL 2013/2	5 000	500 000	502 578	0,43%	BB
MEUBLATEX 2008 TR A	5 000	300 000	307 669	0,26%	BH
MEUBLATEX 2008 TR F	5 000	300 000	307 669	0,26%	BTL
MEUBLATEX INDUSTRIES 2010 (A)	4 000	320 000	332 877	0,28%	A B
MODERN LEASING 2012	25 000	2 500 000	2 514 959	2,14%	A-
PANOBOIS 2007	5 000	200 000	210 144	0,18%	BTE
SERVICOM 2012	8 000	640 000	640 968	0,55%	BB
STB 2008/1	5 000	343 750	358 696	0,31%	-
STB 2008/2	25 000	1 718 750	1 729 034	1,47%	-
STB 2010/1 (B)	20 000	1 466 400	1 467 933	1,25%	-
STM 2007	12 000	240 000	246 565	0,21%	BTE
TL 2011-2	30 000	1 800 000	1 836 150	1,56%	BBB+
TL 2012-1	10 000	1 000 000	1 042 055	0,89%	BBB+
TL 2012-2	15 000	1 200 000	1 212 593	1,03%	BBB+
TL 2013	16 000	1 600 000	1 681 990	1,43%	BB+
TUNISIE LEASING 2009-2	5 000	100 000	100 034	0,09%	BBB+
TUNISIE LEASING 2010-2	15 000	600 000	609 543	0,52%	BBB+
TUNISIE LEASING 2011-3	20 000	1 200 000	1 209 540	1,03%	BBB+
UBCI 2013-1	5 000	500 000	522 729	0,44%	-
UIB 2009 TRANCHE A	20 000	1 200 000	1 235 625	1,05%	-
UIB 2009 TRANCHE B	30 000	2 199 600	2 268 011	1,93%	-
UIB 2011-1	30 000	2 700 000	2 781 275	2,37%	-
UIB 2011-2	35 000	2 499 700	2 519 418	2,14%	-
UIB 2012-1	10 000	857 100	866 687	0,74%	-
UNIFACTOR 2013	8 000	800 000	820 743	0,70%	BB
FCC	1 400	577 533	580 880	0,49%	
FCC 2 BIAT P2	1 000	361 679	363 748	0,31%	AAA
FCC BIAT P2	400	215 854	217 132	0,18%	AAA
OPCVM	29 726	3 097 789	3 175 153	2,70%	
AMEN TRESOR SICAV	29 726	3 097 789	3 175 153	2,70%	
Total Général		85 425 331	87 732 224	74,60%	

3-2 Note sur les revenus du portefeuille titres :

Les revenus du portefeuille titres totalisent 1 013 758 Dinars du 01/01/2014 au 31/03/2014, contre 956 918 Dinars du 01/01/2013 au 31/03/2013, et se détaillent ainsi :

Libellé	31/03/2014	31/03/2013	31/12/2013
- Revenus des obligations	860 690	800 055	3 530 819
- Revenus des BTA	145 852	146 093	590 564
- Revenus des FCC (*)	7 216	10 770	40 095
- Dividendes	-	-	97 777
Total	1 013 758	956 918	4 259 255

(*) FCC : Fonds Communs de Créances

3-3 Note sur les placements monétaires :

Le solde de ce poste s'élève au 31/03/2014, à 14 621 031 Dinars se détaillant comme suit :

Désignation	Quantité	Coût de revient	Valeur au 31/03/2014	Garant/Notes	% Actif
<i>Billets de Trésorerie</i>		13 431 653	13 621 587		11,58%
BT2812/281214STM	2000	2 000 000	2 027 156	BH	1,72%
BT2812/281214SIH MOURADI	2000	2 000 000	2 027 156	BH	1,72%
BT2202/220215SITS	1000	1 000 000	1 005 489	BH	0,86%
BT2202/220215SHM GOLF	1000	1 000 000	1 005 489	BH	0,86%
BDT2904/290416SPT MAHDIA	1000	1 000 000	1 048 678	BH	0,89%
BDT2904/290416SIH MOURADI	1000	1 000 000	1 048 678	BH	0,89%
BT190314/170614ML	30	1 478 927	1 481 971	F2	1,26%
BT150114/150414SERVICOM*	30	1 478 493	1 496 654	-	1,27%
BDT260314/240614ML	20	985 951	986 888	F2	0,84%
BDT130314/020514ML	20	992 134	995 123	F2	0,85%
BDT040314/230414ML	10	496 149	498 305	F2	0,42%
<i>Certificats de dépôts</i>		998 890	999 445		0,85%
CD270314/060414MENZAH V (BH)	2	998 890	999 445	-	0,85%
Total		14 430 543	14 621 031		12,43%

- Le billet de trésorerie émis par la société SERVICOM et souscrit par SICAV BH OBLIGATAIRE fait l'objet d'un nantissement de titres coté en garantie de remboursement du billet.

3-4 Note sur les revenus des placements monétaires :

Le solde de ce poste s'élève pour la période du 01/01/2014 au 31/03/2014, à 361 066 Dinars contre 420 149 Dinars pour la période allant du 01/01/2013 au 31/03/2013, et représente le montant des intérêts courus sur les billets de trésorerie, certificats de dépôts, et comptes à terme :

Libellé	31/03/2014	31/03/2013	31/12/2013
Intérêts des comptes à terme	168 408	268 025	997 983
Intérêts des billets de trésorerie	185 446	112 807	673 228
Intérêts des certificats de dépôt	7 212	39 318	60 354
Total	361 066	420 149	1 731 565

3-5 Note sur le capital :

Les mouvements sur le capital au cours de la période se détaillent ainsi :

Libellé	31/03/2014	31/03/2013
CAPITAL AU 1^{ER} JANVIER		
Montant	113 009 676	119 343 557
Nombre de titres	1 146 824	1 211 194
Nombre d'actionnaires	995	894
SOUSCRIPTIONS REALISEES		
Montant (Nominal)	31 827 400	20 277 600
Régl. des sommes non distribuables	-460 634	-295 587
Nbre de titres émis	318 274	202 776
RACHATS EFFECTUES		
Montant (Nominal)	33 632 400	18 410 800
Régl. des sommes non distribuables	-486 348	-267 967
Nbre de titres rachetés	336 324	184 108
AUTRES EFFETS SUR LE CAPITAL		
Variation des plus ou moins values potentielles sur titres	31 212	25 208
Moins values réalisées sur cession des titres	-1 161	
CAPITAL AU 31 MARS		
Montant	111 260 440	121 207 945
Nombre de titres	1 128 774	1 229 862
Nombre d'actionnaires	1000	941

3-6 Opérateurs créditeurs :

Le solde de ce poste s'élève au 31/03/2014, à 133 479 Dinars contre 143 564 Dinars au 31/03/2013, et se détaille comme suit :

Désignation	31/03/2014	31/03/2013	31/12/2013
Rémunération du gestionnaire à payer	132 008	142 094	148 017
Rémunération du dépositaire à payer	1 470	1 470	1 180
Total	133 479	143 564	149 197

3-7 Autres créditeurs divers :

Le solde de ce poste s'élève au 31/03/2014, à 475 547 Dinars contre 453 995 Dinars au 31/03/2013, et détaille comme suit :

Désignation	31/03/2014	31/03/2013	31/12/2013
Jetons de présence	18 688	18 688	15 000
Actionnaires dividendes à payer	381 971	387 173	387 096
Etat retenues à la source	22 256	53	53
Honoraires du commissaire aux comptes	40 401	35 669	31 977
Redevances CMF à régler	9 488	10 904	10 336
TCL à payer	2 443	1 057	2 617
Autres rémunérations	300	450	300
Total	475 547	453 995	447 380

3-8 Charge de gestion des placements :

Ce poste enregistre la rémunération du dépositaire qui s'élève à 1 180 DT TTC par an et calculé conformément aux dispositions de la convention de dépôt avec la BANQUE DE L'HABITAT, ainsi que la rémunération du gestionnaire calculée conformément aux dispositions de la convention de gestion conclue avec la SIFIB BH sur la base d'un taux de 0,45% TTC de l'actif net quotidien. La charge de gestion du 01/01/2014 au 31/03/2014, s'élève à 132 299 Dinars contre 142 384 Dinars du 01/01/2013 au 31/03/2013 et se détaille comme suit :

Libellé	31/03/2014	31/03/2013	31/12/2013
Rémunération du gestionnaire	132 008	142 094	592 122
Rémunération du dépositaire	290	290	1 180
Total	132 299	142 384	593 302

3-9 Autres charges :

Ce poste enregistre la redevance mensuelle versée au CMF calculée sur la base de 0,1% de l'actif net mensuel ainsi que les rémunérations d'intermédiaires et honoraires, les jetons de présence, la T.C.L. et la rémunération mensuelle du Président de Conseil. Les autres charges s'élèvent du 01/01/2014 au 31/03/2014, à 45 520 Dinars contre 47 514 Dinars du 01/01/2013 au 31/03/2013, et se détaille comme suit :

Désignation	31/03/2014	31/03/2013	31/12/2013
Redevances CMF	29 335	31 576	131 583
Honoraires du commissaire aux comptes	8 424	8 424	34 164
Jetons de présence	3 688	3 688	15 000
Rémunération du Président du Conseil	529	556	2 118
T.C.L	3 527	3 244	14 926
Autres charges	15,69	26	-
Total	45 520	47 514	197 791

4- Créances d'exploitation :

Ce montant concerne la dernière annuité de l'emprunt obligataire « HOURIA 2000 », qui s'élève en principal et en intérêts à 105 840 Dinars et dont l'échéance est le 01 Juin 2011. Cette échéance demeure non encaissée à ce jour.

Par correspondance adressée par la STB (Banque garante de l'emprunt) en date de 09 Juin 2011, cette dernière a refusé le règlement de cette échéance et elle a engagé une action de résiliation du plan de redressement homologué par le tribunal, motivé par le non respect par l'administrateur judiciaire dudit plan. Le 6 Décembre 2011, le tribunal de première instance de Sousse a décidé la suspension des procédures de redressement judiciaire de la société touristique « HOTEL HOURIA PALACE ».